Sommaire

LE MOT de Madame le MAIRE ***Page 3***

VIE QUOTIDIENNE ***Page 4***
- Résidence Domitys

PATRIMOINE ***Page 5 à 12***
- Commémoration du 11 novembre 2022
- Les femmes dans la première guerre mondiale

ENVIRONNEMENT ***Page 13 à 14***
- Les déchets interdits pour votre poubelle
- Recensement des mares en Poitou-Charentes

VIE D'ECOLE ***Page 15***
- Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse

VIE ASSOCIATIVE ***Page 16 à 19***
- Les activités des Associations

BLOC NOTES ***Page 20 à 23***
- Etat civil - Les Nouveaux Préguillacais
- La Marianne du Civisme
- La Maison France Services à Thenac
- Re-Pères 17
- Projet Alimentaire Territorial

COIN JEUX ***Page 24***

ECHO MUNICIPAL ***Page 25 à 39***
- Election du Nouveau Maire et des Adjoints
- Les travaux municipaux
- Les décorations de Noël & économie d'énergie
- Les nuits des Eglises
- Le repas des Voisins et des Aînés, l'arbre de Noël
- Les 20 ans de la Médiathèque et les nouveautés,
- Les résumés des réunions du Conseil Municipal de juin à novembre 2022

ECHO COMMUNAUTAIRE ***Page 40 à 42***
- Les résumés des réunions du Conseil Communautaire de juin à novembre 2022

LE MOT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ***Page 43***

COIN JEUX ***Page 44***
- Les solutions de la page 24

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ce journal (rédaction, relecture, apport de photos, mise en page).

MAIRIE
7 rue de Perjus
17460 PREGUILLAC

Tel : 05.46.93.66.29.
Fax : 05.46.96.91.49.
mairie.preguillac@orange.fr
www.preguillac.fr

Ouverture au public :

Mardi : 13h00 – 17h00
Mercredi : 8h00 – 12h00
13h00 – 19h00
Jeudi : 13h00 – 17h00
Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence des Elus : Sur rendez-vous
Présence de Madame le Maire
- le mardi après-midi
- le jeudi matin

Le Mot de Madame le Maire

A la suite de Messieurs Fontaine, Machefert et Mohsen, je suis honorée d'avoir été élue par le conseil municipal le 3 novembre !

Je suis fière d'être la première femme maire de Préguillac et j'espère que d'autres femmes pourront à l'avenir accepter cet engagement !

Je félicite le civisme des Préguillacais qui se font un devoir d'aller voter car nous avons reçu le 1er décembre la Marianne du civisme à cet effet.

Je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui vont découvrir un peu de la vie de la commune dans ce journal. Je remercie tous les rédacteurs ayant participé à ce numéro et je rappelle que le journal est ouvert à d'autres rédacteurs, même occasionnels. N'hésitez pas à témoigner d'un spectacle qui vous a enchanté, d'une musique que vous adorez, d'une lecture, d'un sujet qui vous tient à cœur etc.

Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent avec persévérance, dans les différentes associations et qui contribuent tout au long de l'année, aux activités des Préguillacais.

Je n'oublie pas et je remercie chaleureusement, tout le personnel communal : pour l'accueil des personnes sollicitant des documents administratifs ou autres renseignements à la mairie etc… pour les conseils donnés aux enfants et adultes à la médiathèque, pour l'entretien des bâtiments, de la cour de la mairie (totalement refondée) et des espaces verts de la commune, pour les animatrices du centre de loisirs et les professeurs des écoles, pour le personnel de la cantine ; et tous les élus qui sont engagés à leurs côtés.

Le 13 janvier, le conseil et moi-même seront heureux de vous présenter nos vœux pour 2023 ; ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec vous.

Sans oublier la guerre en Ukraine, les tensions dans de nombreux pays, les difficultés de nombreuses populations, nous avons le privilège de vivre dans un village calme ! Tout en restant vigilant aux conditions de vie des Préguillacais, le devoir des élus est de favoriser une ambiance chaleureuse, un environnement agréable, sécurisé et bénéfique à l'épanouissement personnel de chacun !

Cette année, par solidarité et par économie d'énergie, nous réduisons l'ensemble des illuminations habituelles autour de l'école, la mairie et devant l'église. Cependant pour ne pas oublier la magie de Noël, les candélabres de nos rues seront illuminés.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis, en espérant bien sûr la générosité du père Noël pour chacune et chacun d'entre vous !

Vie Quotidienne

DOMITYS

C'est une chaîne de résidences pour séniors où, la plus proche de Préguillac se trouve sur la Commune de Les Gonds.

Vous y vivez en toute indépendance dans votre appartement meublé avec un environnement sécurisé et l'accès à de nombreux services.

C'est comme à la maison avec beaucoup plus d'avantages et une équipe attentive qui veille sur vous.

Mais Domitys c'est aussi des séjours temporaires pour des périodes de convalescence, des séjours de répit pour soulager les proches aidants etc…

Documentations et flyers sont à votre disposition dans le hall de la Mairie.

SÉJOUR TEMPORAIRE

DOMITYS vivre l'esprit libre

D'une nuit à 6 mois…

Hébergement temporaire : conjoint hospitalisé, période de convalescence, séjour de répit, en attente ou suite SSR, travaux/aménagement du domicile…

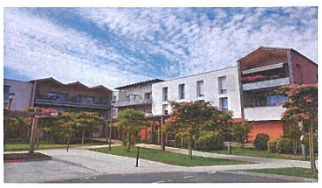

Location d'un appartement meublé tout équipé

- L'accès aux services d'accueil
- La pension complète (petit-déjeuner, déjeuner, dîner)
- L'assistance 24h/24 par téléphone et par bracelet émetteur, ou géolocalisable sur la résidences de Saintes - les Gonds et Dompierre sur mer
- Le ménage quotidien, fourniture et changement du linge de bain et de lit…
- Nos animations quotidiennes et l'entract' gourmand,
- Et des séances Relaxation grâce au lit hydro massant (uniquement sur la résidence de la Tremblade)

Tarif pour 1 personne / jour

75 € au lieu de ~~119~~ € *

ROYAN
LA TREMBLADE
SAINTES-LES GONDS
PUILBOREAU
DOMPIERRE SUR MER

*Offre valable uniquement le premier mois du séjour

40€ /jour par personne supplémentaire

VOUS BENEFICIEZ D'UN AVANTAGE FISCAL VALABLE DES LA PREMIERE NUITEE**

**Réduction ou crédit d'impôt égal à 50% des dépenses engagées au titre des prestations de services à la personne.

LES "PLUS" DE DOMITYS

- En fonction des besoins, nous pouvons équiper l'appartement !
- Coordination en amont, si nécessaire pour : l'aide à la toilette, kiné, IDE…
- Le portage des repas…
- Les animaux de compagnie sont acceptés

Possibilité de Location Permanente

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Stéphanie GENEST **07 78 86 38 19** stephanie.genest@domitys.fr

DOMITYS vivre l'esprit libre

www.domitys.fr

N°1 RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

Patrimoine

Commémorations du 11 novembre 2022

Cette année, la commémoration du 11 novembre à Préguillac a marqué le premier événement officiel de notre nouveau maire : Martine MIRANDE.

Quelques jours avant, Martine MIRANDE avait participé à une cérémonie organisée par Alexandre GRENOT, maire des GONDS, et présidée par Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Cette commémoration avait été l'occasion de recevoir la Flamme de la Nation. Cette dernière avait été prélevée le dimanche 6 novembre au soir lors de la cérémonie du ravivage sous l'Arc de Triomphe à Paris et transportée de Paris par le Relais sacré. Cette association en lien avec celle de l'Arc de Triomphe contribue à établir dans les souvenirs des combats et des gloires, la grande et sincère communion des esprits et des cœurs de tous les Français de toutes les générations.
La Flamme de la nation a ainsi été ravivée le 7 novembre 2022 sur la commune des Gonds. Cette flamme a ensuite été partagée avec 50 maires des communes avoisinantes afin de leur permettre de raviver à leur tour cette flamme devant leur monument aux morts respectif.

Martine MIRANDE, maire de Préguillac, présentant la Flamme de la Nation lors de la cérémonie du 11 novembre 2022 au monument aux morts

Patrimoine

LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE
Flamme de la Nation

Raviver la flamme est un geste individuel et une démarche collective, une démarche citoyenne et silencieuse entourée d'un cérémonial finement ciselé. Rejoignez-nous sous l'Arc de Triomphe pour témoigner de votre soutien à nos soldats morts pour la France et à nos armées, avec l'inestimable force du silence et du recueillement.

Monument parisien connu dans le monde entier, l'Arc de Triomphe, est construit à la demande de l'empereur Napoléon Ier après la bataille d'Austerlitz pour rendre hommage aux soldats de la Grande armée. Les travaux commencent sous l'Empire en 1806, et s'achèvent trente ans plus tard, sous Louis Philippe en 1836. Le but premier de cet édifice est de perpétuer le souvenir des victoires de l'armée française.

En 1921, juste après la première guerre mondiale, il est décidé d'y placer la tombe d'un soldat inconnu mort pour la France afin d'honorer les quelques 1 400 000 soldats tombés pour défendre la France et parvenir à la victoire. Mais afin que ce soldat inconnu et pourtant très célèbre ne meure une seconde fois, victime de l'oubli et de l'indifférence, sa tombe est enrichie d'une flamme allumée le 11 novembre 1923.

Depuis cette date, elle est ravivée chaque soir pour rendre hommage au soldat inconnu et à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur au cours de la première guerre mondiale. L'honneur rendu à ce soldat s'est naturellement étendu à ceux de la seconde guerre mondiale et des conflits qui ont suivi, en Indochine, en Algérie et dans les opérations extérieures menées depuis. Désormais, ce sont tous les soldats morts pour la France qui sont honorés sous l'Arc de Triomphe.

Ce ravivage était à l'origine, organisé par les anciens combattants. Mais fort légitimement, des bénévoles, hommes et femmes, non combattants mais pleinement citoyens ont été accueillis pour être commissaires de la Flamme, devenue Flamme de la Nation.

Au milieu du bruit parisien et du vacarme médiatique, participer à cette cérémonie est une démarche immuable que vient faire le chef de l'Etat dès qu'il est élu, et que renouvellent tous les soirs de nombreuses associations, écoles, entreprises qui ont postulé pour venir s'incliner devant le soldat inconnu, respecter une minute de silence et raviver la Flamme de la Nation.

Patrimoine

Parmi les différents messages officiels lus à l'occasion de cette cérémonie, Cosme CHANUT-DROSNE, 10 ans, s'est fait l'interprète de celui de l'Union Française de Anciens Combattants (UFAC).

Retenons les dernières phrases de ce communiqué, d'une actualité douloureuse :
« Depuis février dernier un conflit majeur se déroule sur notre continent et des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout avec le risque qu'ils dégénèrent ou s'étendent. Dans cette situation stratégique périlleuse, le travail de mémoire a toute son importance afin d'éviter un retour des erreurs du passé pouvant entraîner les mêmes conséquences désastreuses. Ainsi, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) fidèle au souvenir de toutes celles et tous ceux victimes de toutes les guerres, invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix.
Vive la République ! Vive la France ! ».

La cérémonie s'est poursuivie par le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts (Martine MIRANDE – Régis NEGRIER).

Patrimoine

Jeunes et Anciens entourent l'ancien maire et son successeur

Chaque 11 novembre, la Nation rend un **hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui**. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Habitants de Préguillac morts pour la France (noms figurant sur le monument aux morts de la commune)

1914-1918 Emile **ALLIER** - Louis **MACHEFERT** - Léon **MERZEAU** - Adrien **MACHEFERT** - Joseph **POIRIER** - Maxime **POTET** - Maurice **BOUYET** - Paul **GILET**
1939-1945 Constant **PERRIN**

Soldats morts pour la France depuis le 11 novembre 2020

Maréchal des logis **Adrien QUELIN** (29 ans, célibataire), 4ème Régiment de Chasseurs (GAP), mort accidentellement à TOMBOUCTOU au MALI le 12 octobre 2021.
Mécanicien de la Force Barkhane, il effectuait une opération de maintenance sur un camion quand il a été grièvement blessé par la bascule de la cabine du véhicule.

Brigadier-chef **Alexandre Martin**, (24 ans, en couple sans enfant), 54ème Régiment d'Artillerie (HYERES), mort pour la France à GAO au MALI le 22 janvier 2022. Pointeur-tireur missile sol-air très courte portée (SATCP) MISTRAL, il est mortellement blessé après une attaque au mortier menée contre la plateforme opérationnelle désert (PfOD) où il était déployé.

Le correspondant Défense

Les femmes dans la première guerre mondiale.

A chaque commémoration du 11 novembre et du 8 mai, un article est rédigé mettant à l'honneur une personnalité ou un groupe d'hommes et de femmes, pas nécessairement connus du grand public, qui se sont illustrés lors d'un des deux conflits mondiaux. Cette année, l'accent est mis sur le rôle qu'ont joué les femmes dans la grande guerre comme un « clin d'œil » après l'élection de Martine Mirande comme maire de Préguillac.

Les femmes pendant la Première Guerre mondiale ont connu une mobilisation sans précédent. La plupart d'entre elles ont remplacé les hommes enrôlés dans l'armée en occupant des emplois civils ou dans des usines de fabrication de munitions. Plusieurs centaines de milliers ont servi dans les différentes armées dans des fonctions de soutien, par exemple en tant qu'infirmières. Certaines, en Russie par exemple, ont participé aux combats. D'autres encore sont restées inconditionnellement pacifistes.

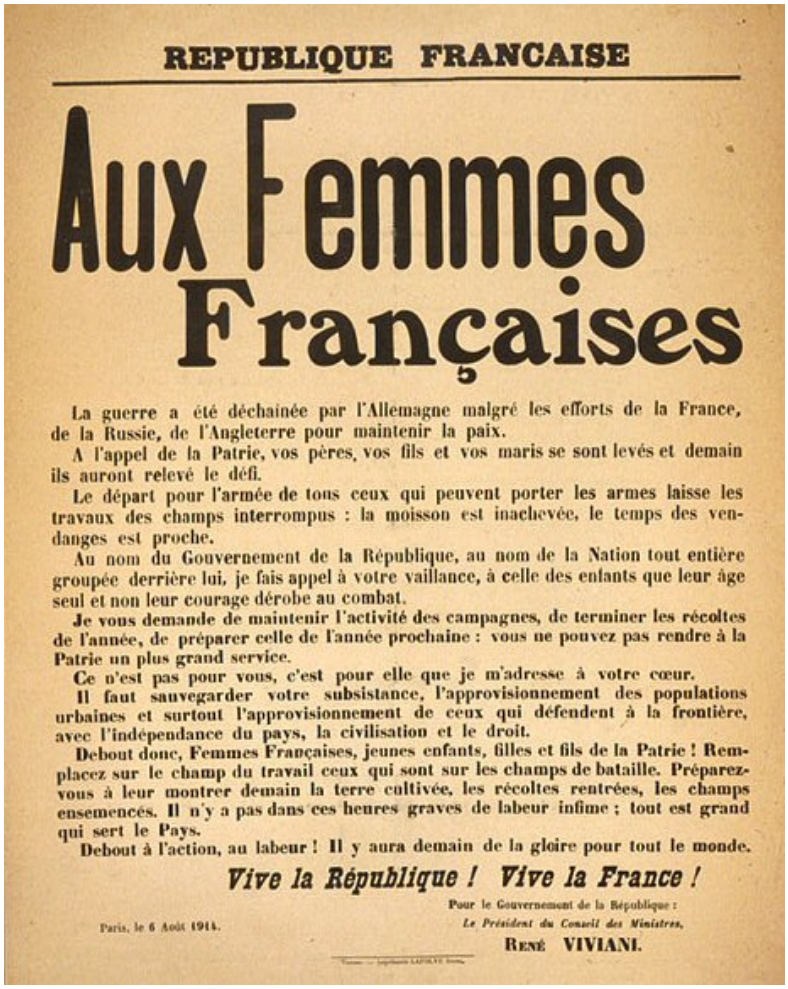

REPUBLIQUE FRANCAISE

Aux Femmes Françaises

La guerre a été déchainée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix.

A l'appel de la Patrie, vos pères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus : la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul et non leur courage dérobe au combat.

Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celle de l'année prochaine : vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service.

Ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur.

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, Femmes Françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille. Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés. Il n'y a pas dans ces heures graves de labeur infime ; tout est grand qui sert le Pays.

Debout à l'action, au labeur ! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde.

Vive la République ! Vive la France !

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
RENÉ VIVIANI.

Paris, le 6 Août 1914.

En France, les femmes ont un rôle important dans les campagnes, les industries ou au foyer. Puisque les hommes sont au front, les femmes doivent assumer les travaux des champs à partir de l'été 1914. Le président du Conseil René Viviani lance ainsi un appel aux femmes paysannes en s'adressant à elles comme à des soldats : elles se rendront donc aussi à l'usine.

Des ouvrières travaillaient déjà dans la métallurgie en 1914 ; à cette date, elles représentaient 5 % de la main-d'œuvre en région parisienne. En 1918, les ouvrières représentent, en région parisienne, près d'un tiers de la main-d'œuvre. L'apogée de cette mobilisation a été atteint à la fin de 1917. À l'échelon national, le personnel féminin dans l'industrie française est passé de 32 à 40 % entre l'avant-guerre et 1917. Leur contribution à l'effort de guerre se fait sentir dans les usines d'armement, où les conditions de travail sont très difficiles.

Patrimoine

En 1917, des postes de « surintendantes » sont créés et une école forme des femmes susceptibles de superviser et d'adapter le travail des femmes dans les usines et d'orienter les services sociaux et de santé aux nouveaux besoins.

De nombreuses femmes de tous âges, les **marraines de guerre**, offrirent une aide morale aux soldats du front en entretenant des correspondances. Ces envois de lettres étaient souvent doublés de colis.

La Croix-Rouge française, composée de trois sociétés (l'Association des Dames françaises, l'Union des Femmes de France, la Société française de secours aux blessés militaires ou SSBM) est animée par des femmes bénévoles. Elle utilise près de 72 000 infirmières, dans toutes les structures de soins à l'arrière ou dans les ambulances près du front, rattachées au service de santé de l'armée. 950 seront décorées de la Croix de guerre à ce titre, 105 sont tuées sous les bombardements, 4 600 reçoivent la médaille d'honneur des épidémies. Les infirmières militaires sont environ 100 000.

Marie Curie a organisé des unités de radiologie mobiles utilisables près du front (les Petites Curies) et des unités fixes. Elle y a servi elle-même ainsi que sa fille Irène qui n'a que 17 ans en 1914. En 1915, Irène passe un diplôme d'infirmière qui lui sert aussi pour la formation à la radiologie qu'elle doit donner aux médecins militaires. Marie et Irène ont aussi dirigé la formation de 150 aides-radiologistes militaires, essentiellement de jeunes infirmières.

La guerre fit 630 000 veuves et entraîna un déficit de 800 000 mariages (en partie différés) bien qu'on eût mis en place un système de mariage par procuration sur le Front.

Les lendemains de la Première Guerre mondiale virent des changements politiques, culturels et sociaux radicaux à travers l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et même dans des zones qui n'avaient pas été directement impliquées. Quatre empires s'effondrèrent à cause de la guerre, d'anciens pays furent rayés de la carte, de nouveaux furent créés, des frontières furent redessinées, des organisations internationales furent mises sur pied.

La Première Guerre mondiale eut également pour effet d'amener la **transformation politique notamment de l'Allemagne et du Royaume-Uni en apportant le suffrage quasi universel à ces deux puissances européennes**, les transformant en démocraties représentatives pour la première fois dans l'histoire.

Un changement dans le statut des femmes oui, mais pas radical.
Même si la première guerre mondiale a marqué incontestablement un tournant dans l'émancipation des femmes, elle n'a pas tout réglé pour autant. Françoise Thébaud, professeure émérite à l'université d'Avignon, explique en quoi cette période n'a pas été si émancipatrice pour les femmes. Dans son livre, « Les femmes au temps de la guerre de 14 », elle montre que ce changement est loin d'être radical.

C'est un objet de débat historiographique, certains mettant plus en avant les éléments d'émancipation, tandis que d'autres contestent cette thèse. Mais les uns ou les autres sont toujours très nuancés. La réalité est en effet complexe. Il y a tout d'abord des différences nationales. Pour mettre en avant la thèse de l'émancipation, on invoque en premier lieu **l'obtention du droit de vote**, ce qui est le cas pour les Britanniques, les Autrichiennes, les Allemandes, les Hongroises, les Américaines mais **pas pour les Françaises ni les Italiennes**. Ce n'est donc pas une preuve absolue.

D'autre part, on souligne que les femmes sont devenues des « garçonnes » à l'issue de la Première Guerre mondiale. Là encore, il faut donner plus d'explications. « La garçonne » est d'abord un phénomène littéraire avec le livre éponyme de Victor Margueritte publié en 1922. Il y a toutefois, à la fin de la Première Guerre mondiale, une nouvelle mode vestimentaire et capillaire. Il n'y a quasiment plus de corset, les jupes et les robes sont raccourcies et certaines femmes, pas toutes, se font couper les cheveux à la garçonne, au carré, comme l'actrice Louise Brooks. Cette mode vestimentaire et capillaire libère le corps des femmes, mais cela ne signifie pas que leur vie a été révolutionnée. Il faut d'ailleurs toujours souligner les différences entre femmes. Les femmes rurales, globalement, gardent le chignon plus longtemps. Elles ont moins de possibilités de vivre autrement que les femmes de la ville.

Louise Brooks

Les plus émancipées sont sans doute les jeunes filles et jeunes femmes issues des milieux urbains des classes moyennes et supérieures. Avant 1914, le destin social d'une jeune fille de la bourgeoisie était de devenir, comme sa mère, une parfaite maîtresse de maison, une épouse accomplie et une mère de famille.

Mais pendant la guerre, ces jeunes filles vont soit aider leurs mères dans les œuvres de charité, soit se mettre à travailler, et l'inflation, phénomène nouveau, mange les fortunes. Une partie de la bourgeoisie considère à partir de là que ses filles peuvent apprendre et exercer un métier. Celles qui suivent un enseignement secondaire vont pouvoir après la Première Guerre mondiale, grâce au décret de Léon Bérard en 1924, aller jusqu'au baccalauréat, ce qui n'était pas le cas avant 1914. Elles peuvent désormais, en plus grand nombre, faire des études et devenir avocat, professeur ou encore médecin.

Des femmes, pas toutes, ont ainsi vu individuellement leur trajectoire de vie se transformer, parfois dans un sens positif pour elles, comme les jeunes filles de la bourgeoisie. Mais globalement, ce qu'on pourrait appeler la classe des femmes n'est pas émancipée à l'issue de la guerre car aucun des droits revendiqués avant 1914 n'est reconnu. Il faudra attendre **l'ordonnance du 21 avril 1944** signée par Charles de Gaulle qui **reconnaîtra aux femmes le droit de vote**. L'article 17 de cette ordonnance disposera que : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

YMA

QUELQUES RAPPELS :
Les déchets interdits pour votre poubelle !

Les médicaments périmés :
ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Les piles, les batteries ou les ampoules :
vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

Les déchets d'équipements électroniques :

il existe des filières dédiées pour ce type de déchet.
Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.

Les huiles alimentaires :
elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange :
vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifique ou bien chez un garagiste.

Les pneus :
ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

L'agence régionale Poitou-Charentes Nature et ses associations membres vous invitent à les aider dans leur recensement des mares de la région, afin de mieux connaitre notre territoire et la biodiversité qui s'y cache.

PROGRAMME MARES EN POITOU-CHARENTES

Afin de valoriser la biodiversité de ces milieux parfois très riches en biodiversité, Poitou-Charentes Nature et ses associations membres lancent un inventaire des mares du Poitou-Charentes

VOUS CONNAISSEZ DES MARES EN POITOU-CHARENTES ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN NOUS LES SIGNALANT !

Sur ce lien ou en scannant le QR code :

https://colibris.link/inventaire-mare-poitou-charentes

En contactant la personne référente de votre département :

16 : *Charente Nature / Céline PAGOT : c.pagot.cn@gmail.com*

17 : *Nature Environnement 17 / Naïs AUBOUIN : nais.aubouin@ne17.fr*

79 : *Deux-Sèvres Nature Environnement / Marc BRUNEAU : marc.bruneau@dsne.org*

86 : *Vienne Nature / Antonin JULES : antonin.jules@vienne-nature.fr*

Programme mené avec le soutien financier :

Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse.

Le mardi 11 octobre toute l'école est allée au Gallia à Saintes pour aller voir « le Pharaon, le Sauvage et la Princesse », le nouveau film d'animation de Michel OCELOT.
Ce film est construit autour d'une conteuse qui raconte trois histoires, une située dans l'Égypte antique, une qui se passe en Auvergne au Moyen-Âge, et une histoire romantique située dans l'Orient du XVIIIe siècle.

Dans le premier conte « Le Pharaon » un jeune roi africain et une princesse s'aiment, mais la mère de cette dernière refuse leur union pour conserver le pouvoir. La reine estime que le roi n'est pas digne de sa fille et que celle-ci n'épousera que le pharaon d'Égypte. Le jeune roi soudanais décide donc de conquérir l'Égypte pour devenir pharaon et ainsi épouser sa bien-aimée.

Le second conte « Le Sauvage », retrace la vie du fils d'un châtelain irascible. Un jour, l'enfant découvre un mystérieux prisonnier dans le cachot du château. Le prisonnier lui parle de sa fille et le convainc de le délivrer. Lorsque le seigneur apprend que le prisonnier a été délivré par son fils, il ordonne aux serviteurs de le tuer. Ceux-ci l'amènent au cœur de la forêt, mais refusent de le tuer et le laissent dans la forêt.

Des années plus tard, un mystérieux et beau sauvage donne du fil à retordre au seigneur, en le dépouillant régulièrement de la recette des impôts et en la redistribuant aux paysans. Le sauvage encourage les paysans à la révolte. Les soldats et les domestiques quittent le château et le seigneur se retrouve seul. Le sauvage est quant à lui le fils du seigneur, et il épousera la fille de l'ancien prisonnier.

Le troisième conte « La Princesse», un jeune prince doit fuir son palais et son pays pour échapper à des assassins, et se réfugie dans la ville voisine où il devient vendeur de beignets. Ses délicieux beignets sont appréciés de tous ainsi que de la princesse qui tombe amoureuse du jeune prince. Les deux amoureux se donnent rendez-vous dans le souterrain du palais. Mais le père de la princesse les découvre et les fait jeter dans un cachot. Ils parviennent à s'échapper et rejoignent une caravane pour fuir la ville. Ils sont attaqués par des pillards mais se révoltent. Ils terminent alors le voyage dans un splendide palanquin.

Les trois contes ont beaucoup plu aux élèves car ils ont trouvé beaucoup de similitudes avec les dessins de Kirikou ou d'Azur et Asmar.

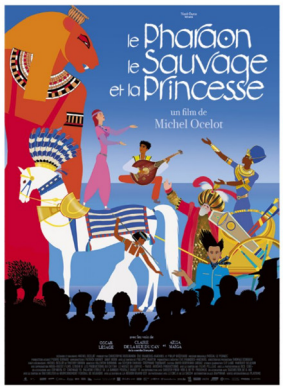

Horaires d'ouvertures : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 07h30/08h45-16h/19h
Mercredi 07h30/19h- vacances scolaires 07h30/18h30

Equipe d'animation: EMMENECKER Angélique (directrice et animatrice), ARMAND Nathalie (animatrice), DELBREL Laura (animatrice), RAVALLEAU Cécile (animatrice présente uniquement le mercredi)

Inscriptions mercredis et vacances scolaires : Elles se font via le portail famille de la CDA et sont obligatoires.

Notre projet de structure

Comme chaque année, notre travail s'articule autour d'un projet pédagogique de structure. Celui-ci est établi par l'équipe d'animation en fonction des constats faits et des valeurs qu'elle souhaite porter. Cette année, l'intitulé de notre projet pédagogique est :

« être un enfant c'est du sport, mais pas que… ».

Il a pour objectif d'inciter les enfants à bouger plus, en leurs faisant apprécier ces moments. Pour atteindre celui- ci, l'équipe d'animation a choisi d'organiser des sorties,2 ou 3 mercredis par mois, toute l'année 2022/2023, en mini- bus et donc en petit groupe (16 enfants maximum).

En parallèle nous organisons également des ateliers culinaires, de manière mensuelle, afin que les enfants sachent allier le « manger, bouger ! ».

*1 fois/mois, il y a possibilité pour 13 enfants (8 de +6ans et 5 de -6 ans) d'aller à la piscine Aquarelle de Saintes.

*1 à 2 fois/mois, il est proposé un « Terra Aventura » ; balade ludique guidée par une application dont le but est de trouver une cache et de récupérer un « Poïz » en fin de parcours. Les enfants ont déjà pu découvrir la commue de St Sauvant et La Chapelle des Pots grâce à cette « chasse au trésor ».

*Plusieurs fois dans l'année, les enfants vont pouvoir découvrir les clubs sportifs de Saintes et ses alentours. Nous avons déjà été accueillit par les clubs de tennis et de tennis de table de Saintes.

*puis pour finir avec le côté sportif, nous allons simplement nous balader au gré de nos envies sur notre joli territoire (plage, forêt, campagne, ville, skate parc, …)

En parallèle, pour le côté alimentaire, les enfants, à l'accueil de loisirs ont déjà cuisiné des « energy ball », des bonbons bio (…et bon !), et fait des mendiants, mais ils ont également pu visiter la chocolaterie « Letuffes » au Trois- Palis (16), d'où ils sont repartis avec une boule en chocolat, garnie de petits chocolats, le tout confectionné par leurs petites mains.

C'est un projet qui permet à chacun de pouvoir trouver une vraie place au sein de son accueil de loisirs et de prendre un réel plaisir à participer aux activités proposées.

Afin de mettre en valeur l'ensemble des activités que les enfants vont vivre durant cette année, nous avons la chance d'accueillir de manière ponctuelle une intervenante en journalisme qui va, avec les enfants, créer un journal. Le contenu et la rédaction de celui-ci sera gérer par les enfants. Il sera offert en fin d'année scolaire aux familles, enfants, élus, etc… afin de faire partager le quotidien des enfants au sein de notre accueil, où il fait bon vivre !

Les enfants ont pu rencontrer notre « reporter », pour la première fois, le 30 novembre dernier. Ils lui ont fait partager nos moments « sport et cuisine » en dessins, en photos,…et à l'oral. Vivement la prochaine rencontre !

En cette fin d'année, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs « Préguineuil » vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

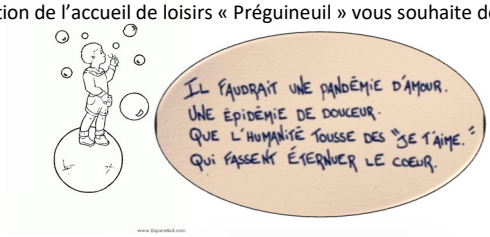

Club Informatique Saintongeais (CIS)

Le top départ de la saison 2022-2023 a été donné le mercredi 5 octobre 2022 dans la salle polyvalente de Préguillac avec une large participation à cette réunion de la nouvelle rentrée.

Le soin apporté à la qualité de nos relations avec nos partenaires naturels y est peut-être pour quelque chose. En effet, le CIS tient à remercier vivement toutes celles et ceux qui nous apportent leur soutien efficace constant, l'équipe municipale de Préguillac, la Presse locale, sans oublier les Conseillers numériques de l'agglomération et de Saintes.

Anciens et nouveaux adhérents œuvrent ensemble dans un partage de connaissance convivial apprécié de tous les participants tous les mercredis soir dans la salle polyvalente.

Chacun peut aisément en convenir, bon gré mal gré, le numérique est partout, les objets connectés ont bousculé nos manières de faire, gare à celles et ceux qui ont raté le train en marche. Se retrouver démuni face à ces nouvelles technologies, devenir victime des arnaques grandissantes sur l'internet ?

Alors oui, le thème de la sécurité informatique a été traité en toute priorité depuis la rentrée. D'abord diagnostiquer la vulnérabilité de ses appareils et prendre des précautions simples pour les protéger. Ateliers et travaux pratiques très concrets ont permis à chacun d'en avoir la maîtrise.

D'autres thèmes sur l'entretien et la maintenance de ses appareils ont été traités pour les conserver en parfait état de marche. Dans le prolongement de ces ateliers, des travaux ont été menés sur le remplacement des vieux disques durs « HDD » par des « SSD » beaucoup plus rapides, offrant ainsi une nouvelle jeunesse aux machines anciennes pour un prix raisonnable, repoussant à plus tard le remplacement des ordis.

Le nouveau monde numérique est vaste et les besoins de formation sont immenses. Le Club informatique dispose de bénévoles expérimentés prêts à répondre aux demandes diverses et variées. De nouveaux ateliers pratiques vont pouvoir être mis en place sur des applications courantes concernant la bureautique, la photo, la vidéo etc… sans oublier bien sur la maîtrise de Windows et … du « mulot ».

Alors, que vous soyez expert ou profane, n'hésitez pas à nous rendre une petite visite le mercredi soir, de jeter un petit coup d'œil de temps en temps sur notre site web : www.infoweb17fr.fr . Joyeuses fêtes de fin d'année à vous et à vos proches.

Pour l'équipe du CIS,
Guy NEAULEAU

COMITE DES FETES

Pour le Comité des Fêtes, l'année se termine sur 2 manifestations populaires et très attendues chaque année.

Tout d'abord **la marche gourmande** qui a réuni près de 200 personnes parcourant nos chemins de campagne et notre beau village. Profitant du cadre bucolique de notre étang, nous y avons à nouveau installé l'étape principale où un orchestre de 11 musiciens nous a offert un spectacle de grande qualité.

Fin Juin, ce sont **les Jeux Inter-Hameaux** couplés avec **les 50 ans du Comité** que nous avons eu à cœur de fêter solennellement. Belle participation des Préguillacais qui se sont mobilisés en formant 8 équipes malgré une météo capricieuse ce jour-là ! Le repli à la Salle des Fêtes fut une évidence.

La soirée ne faisait que commencer… S'en suivit un vin d'honneur pour rendre hommage au Comité des Fêtes et à tous les bénévoles qui se sont succédés au fil des années.

Ce fut aussi un moment particulier quand le Président retraça les 50 ans écoulés en citant les manifestations telles que méchouis, frairies, concours de belote, thé dansant, soirées entrecôtes, sardinades, soirées cabaret, concert avec les Binuchards, marches semi-nocturnes, Jeux Inter-Hameaux, etc.

Chacun aura pu visualiser tous ces bons moments grâce au reportage photos affiché dans la salle ce jour-là, lequel sera prochainement archivé sous forme d'un album consultable à la Mairie.

Le repas terminé, un feu d'artifice illumina le ciel de Préguillac avant de laisser place à l'animation dansante de Freddy qui s'est poursuivie jusque tard dans la nuit.

Tous nos remerciements à la Municipalité pour l'aide financière apportée pour cette journée exceptionnelle.

Avenir du Comité des Fêtes

Depuis sa création en 1972, bon nombre de bénévoles préguillacais se sont impliqués pour faire vivre le Comité. Baptisé « La Persévérante », il porte bien son nom, car il en a fallu du courage, de l'énergie, de l'envie et des idées innovantes pour animer notre village.

Ayant accepté la responsabilité de Président depuis de nombreuses années, il est temps pour moi de passer la main. Je remercie chaleureusement l'équipe formidable et efficace qui m'a épaulé dans les bons moments comme dans les périodes moins fastes. Mes fidèles acolytes Céline, Jean-Paul, Florence, Roger, Claudine, Thierry et Yves-Marie prenant du recul, il est temps pour d'autres Préguillacais de relayer cette équipe pour que perdurent les festivités dans notre village.

Notre Assemblée Générale se tiendra fin Janvier 2023. La date sera précisée dans la Note d'information de Préguillac. Nous comptons sur les bonnes volontés pour reprendre le flambeau, faute de quoi l'association se mettra en sommeil pour 2023.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Hervé Négrier

Bloc-notes

Etat Civil

NAISSANCES

Léa DEBORDE
Née le 7 juillet 2022

Virgyl, Florian, Damien CANFIN
Né le 10 juillet 2022

Amalia, Julie REPÉRÉ
Née le 19 juillet 2022

Manon, Michèle, Eléonore FAURE
Née le 11 septembre 2022

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux

Les Nouveaux Préguillacais

Le Bourg—Rue Jean Giono
Madame PORRET Dominique

Les Arnoux—Chemin des Vignes
Madame, Monsieur DEVAUD Brigitte et Christian

La Rouzerie—Impasse de la Roseraie
Madame, Monsieur MENIGOZ Emmanuelle et William

Les Grandes Versennes— Rue du Vigneau
Madame ROESS Aurélia, Monsieur CHEFTEL Guillaume
Leurs enfants Léonie et Scott

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village

LA MARIANNE DU CIVISME

Depuis 2007, les Mariannes du Civisme visent à récompenser les communes qui ont obtenu le plus fort taux de participation lors d'élections Présidentielles et Législatives. Ce concours a pour objectif de redonner toute sa force à la démocratie en éveillant la conscience civique, et en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens au moment des consultations électorales.

Les communes et leurs administrés qui ont majoritairement rempli leur devoir de vote aux élections sont mis à l'honneur et distingués par un prix. L'opération « Marianne du Civisme » est organisée dans chaque département avec la contribution des associations départementales des anciens maires et adjoints, des associations départementales de l'association des maires de France (AMF) qui le souhaitent et également au niveau national. Chaque commune, inscrite automatiquement par le ministère de l'Intérieur, participe de fait au concours, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande d'inscription. Les communes sont classées par strate, en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

Les classements des communes sont effectués sur la moyenne du scrutin des élections, en fonction du pourcentage de votants par rapport aux inscrits.

Préguillac est située dans la tranche des communes du département ayant entre 251 et 500 inscrits.
Elle a obtenu la plus grande participation aux élections Présidentielles et Législatives avec un taux de 73 % (moyenne des 2 élections)

Nous vivons une époque où l'abstentionnisme séduit de plus en plus de Français, nous pouvons donc être satisfaits de ce résultat et souligner que les Préguillacais ont encore le sens du devoir et la reconnaissance de leurs aînés. Ils se déplacent en masse à chaque élection, ils rendent ainsi hommage à ceux qui se sont battus pour la considération et les droits des citoyens, et les institutions.
N'oublions pas que le droit de vote a été obtenu à l'issue de nombreuses luttes.

A THENAC DEPUIS LE 1er AOUT 2022

Une Maison France Services
dans les locaux de la mairie de THENAC.

Service public de proximité PERMETTANT d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA, la Poste.

France Services Thénac, pour toutes vos formalités administratives et numériques.
Bénéficiez gratuitement d'un accès à internet avec ordinateur et imprimante.
Vos démarches à portée de clic, en accès libre ou accompagné, dans l'espace de confidentialité.

Deux agents France services accompagnent les citoyens dans leurs démarches du quotidien :
- immatriculation de véhicules,
- APL,
- carte grise,
- RSA,
- impôts,
- permis de conduire,
- démarches pôle emploi,

Horaires d'ouverture au public		
Lundi	fermé	13h - 17h
Mardi	9h - 12h	13h - 17h
Mercredi	9h - 12h	fermé
Jeudi	9h - 12h	fermé
Vendredi	9h - 12h	13h - 17h

OU Sur rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture au public au 05.46.92.63.58.

Thenac17@france-service.gouv.fr

"Pour que mon déplacement soit efficace, je dois apporter les documents indispensables, si mes démarches concernent" :

L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELI.FR)
- Mon numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel (compte ameli)
- Ma carte d'identité en cours de validité

PÔLE EMPLOI
- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité
- Mon cv imprimé ou sur clé USB

FINANCES PUBLIQUES/IMPÔTS (DGFIP)
- Mon numéro fiscal
- Mon mot de passe confidentiel
- Mon numéro d'accès en ligne pour création du compte
- Mon revenu fiscal de référence pour création du compte
- Mon dernier avis d'imposition
- Ma carte d'identité en cours de validité

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Ma carte d'identité en cours de validité

L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)
- Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Entreprise : n° de SIRET
- Une adresse email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace
- Mot de passe confidentiel personnalisé lors de la 1ère connexion

TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)
- Mon identifiant ANTS
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LE DÉFENSEUR DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)
- Ma carte d'identité en cours de validité

Re-pères 17

Soutien à la parentalité des pères séparés

- Contact : 06.95.21.82.15.
- Re.peres17@gmail.com
- Site internet www.re-peres17.fr
- Rendez-vous à l'association Le Logis, 10 rue Roger Griffon à SAINTES

Pour qui ?

- tout père séparé ou en l'instance de l'être, qui nomme le besoin d'être aidé, éventuellement, dans la reprise ou le maintien du lien avec ses enfants, quelle que soit son origine sociale et la cause de la séparation.

Un accompagnement individuel auprès des pères séparés, avant, pendant et après la séparation.

- soutien dans les démarches,
- définition du projet parental,
- écoute et travail sur l'histoire familiale,
- contacts avec l'ex-conjointe ou les services de la protection de l'enfance,
- réflexion sur l'éducation,
- conseils juridiques…

Les partenaires :

msa santé famille retraite service

Saintes Communauté d'Agglomération

la Charente Maritime

Le LOGIS

Allocations Familiales Caf de la Charente-Maritime

Avec qui ?

Julie Chiron, travailleuse sociale (conseillère en économie sociale et familiale) expérimentée dans l'accompagnement des familles, formée à l'approche systémique.

Appui juridique de l'association auprès d'avocats en exercice au Barreau de Saintes ou honoraire.

Concertation selon les situations avec les différents bénévoles de l'association issus du travail social ou du secteur juridique.

Groupe de parole de pères séparés

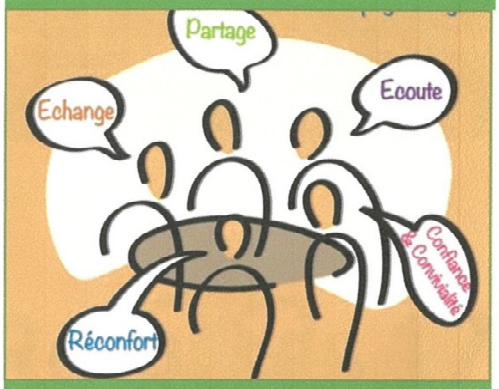

Lieu d'écoute et de parole de pères, de partage d'expériences et de solutions après une séparation.

Rencontres bi-mensuelles d'environ 2 heures animées par Nathalie Neveur, psychopraticienne, formée à l'animation de groupe de parole et Julie Chiron, coordinatrice-accompagnatrice de l'association Re-pères17.

Parce que la séparation ne doit pas empêcher les enfants de grandir avec leurs deux parents…

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
SAINTONGE-ROMANE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Axe 3 : Lutter contre la précarité alimentaire / Liste des structures d'aides alimentaires

Structures	Services proposés	Conditions d'accès	Adresse	Heures d'ouvertures	Contacts
Secours populaire Français	Colis alimentaires d'urgences **Autres services :** - Aides vestimentaires et matérielles - Aides financières : Accès au logement/aux droits/Soins et prévention santé - Accompagnement éducatif et scolaire	Se présenter avec un justificatif de ressources et un justificatif de domicile suite à une demande réalisée par un travailleur social	3, Esplanade du 6éme régiment d'infanterie Rue Georges Martel 17 100 Saintes	Du lundi au vendredi de 14h à 16h30	**Tél : 05.46.74.36.32** **Mail :** **spf-saintes@wanadoo.fr**
Restos du cœur	Distribution alimentaire et colis alimentaires d'urgences **Autres services :** - Soutien retour à l'emploi - Micro-crédit - Conseils droit-justice-santé	Se présenter avec un justificatif de ressources et un justificatif de domicile	4, rue Gustave Courbet 17 100 Saintes	**Inscriptions :** mardi et jeudi matin / sur rendez-vous **Distribution + colis d'urgence :** du mardi au jeudi de 14h à 17h	**Tél : 05.46.74.46.08** **Mail :** **ad17.saintesfamilles@restosducoeur.org**
EPISOL	Epicerie solidaire réservée aux habitants de la ville de Saintes **Autres services ouverts à tous :** - Ateliers thématiques - Insertion sociale : accueil stagiaires, TIG, retour à l'emploi, stages écoles, formation professionnelle et bénévolat	**Pour l'épicerie solidaire :** Habiter à Saintes et être orienté par un travailleur social, se présenter avec une carte d'identité et un justificatif de ressources **Pour les ateliers thématiques :** Ouvert à tous sans conditions de ressources ni de localisation	9, rue Eugène Fromentin 17 100 Saintes	**Epicerie solidaire :** Lundi-Mercredi-Jeudi de 14h à 16h Vendredi de 10h à 12h **Réunions thématiques :** Voir planning : mca-episol.fr	**Tél : 05.46.90.66.58** **Mail :** **contact@mca-episol.fr**
Croix-Rouge Française	Aide alimentaire d'urgence **Autres services :** - Accueil social - Vestiboutique - Conciergerie solidaire - Aides financières/ bon vestiaire	Se présenter avec une carte délivrée par le CCAS, une carte identité et un justificatif de ressources. Accueil social sur rendez-vous et demande des services sociaux	4, place Emile Combes 17 100 Saintes	Du mardi au vendredi, de 14h à 17h	**Tel : 05.46.93.01.68** **Mail :** **ul.saintes@croix-rouge.fr**
Secours Catholique	Aide alimentaire : dépannage au cas par cas sous forme de bons d'achats **Autres services :** - Café causette : petit déjeuner ouvert à tous - Accueil personnalisé	Accueil personnalisé pour l'aide alimentaire sur rendez-vous Pas de conditions d'accès	10, rue Georges Clémenceau 17 100 Saintes	**Café causette :** 8h30 à 10h30 du lundi au vendredi et les dimanches de novembre à mars	**Tél : 07.57.41.35.99** **Mail :** **sc-saintes@wanadoo.fr**
Banques alimentaires Paniers solidaires en Pays Buriaud	Aide alimentaire et produits d'hygiènes	Être bénéficiaire du RSA ou adulte handicapé ou bénéficier d'une retraite minimum ou d'une indemnité chômage	Siège social à la Mairie de Burie 7, place de l'Hôtel de Ville 17 770 Burie	Tous les mardis, les semaines impaires, de 14h à 17h	**Tél : 06.78.23.79.79** **Mail :** **ba170@banquealimentaire.org**

Décembre 2022

Infos :
info@agglo-saintes.fr

Clin d'Œil sur PREGUILLAC

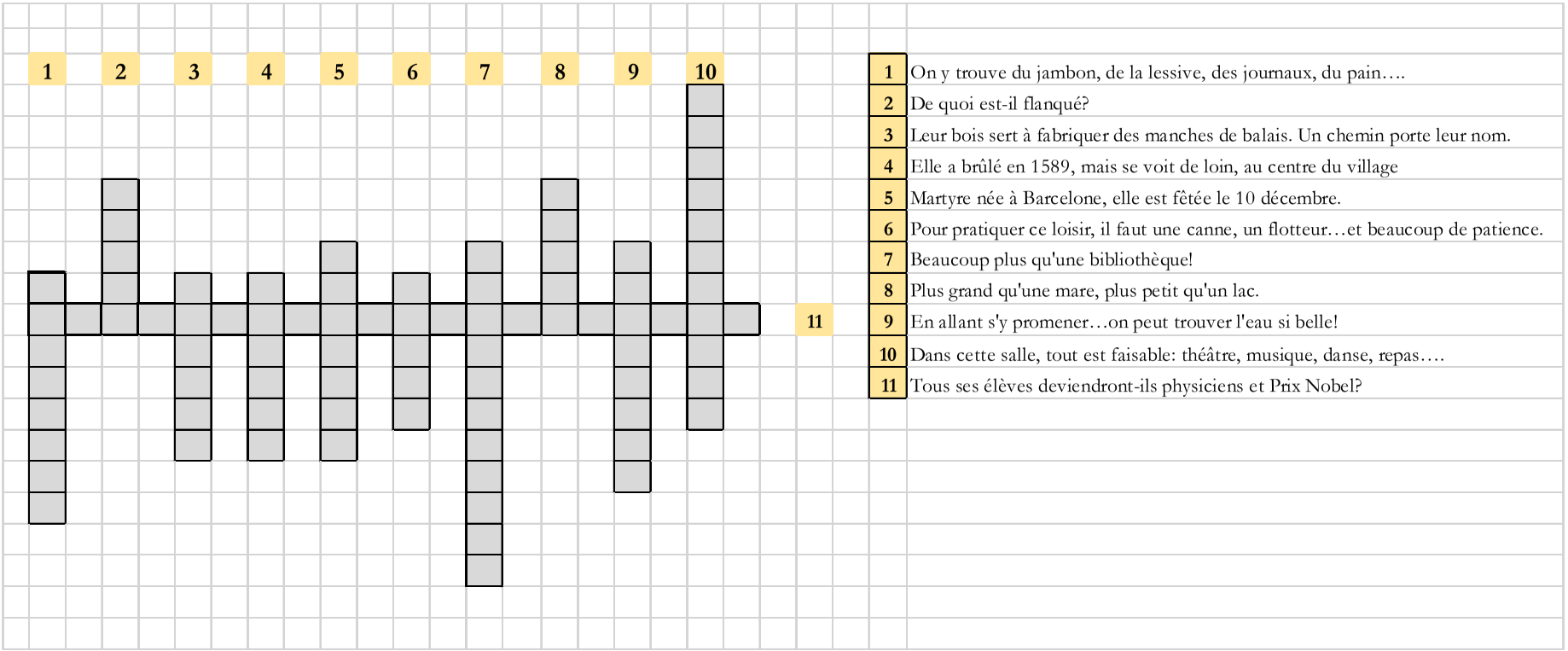

1	On y trouve du jambon, de la lessive, des journaux, du pain….
2	De quoi est-il flanqué?
3	Leur bois sert à fabriquer des manches de balais. Un chemin porte leur nom.
4	Elle a brûlé en 1589, mais se voit de loin, au centre du village
5	Martyre née à Barcelone, elle est fêtée le 10 décembre.
6	Pour pratiquer ce loisir, il faut une canne, un flotteur…et beaucoup de patience.
7	Beaucoup plus qu'une bibliothèque!
8	Plus grand qu'une mare, plus petit qu'un lac.
9	En allant s'y promener…on peut trouver l'eau si belle!
10	Dans cette salle, tout est faisable: théâtre, musique, danse, repas….
11	Tous ses élèves deviendront-ils physiciens et Prix Nobel?

Florence RAYNAL

ELECTION DU NOUVEAU MAIRE ET DES ADJOINTS

Raymond MOHSEN a démissionné avec regret de son poste de premier magistrat de la Commune pour raison de santé. Il conserve néanmoins son mandat de Conseiller Municipal.

C'est en 1995 qu'il a fait son entrée à la Mairie en tant que 1er Maire-Adjoint aux côtés de Bernard MACHEFERT et depuis, il n'a plus quitté cette fonction jusqu'en 2020 où il a endossé le rôle de Maire.

Il s'est toujours investi pour le bien de tous et celui de notre Commune. Au-delà de son engagement et de son sens de l'intérêt général, qui ne connait pas ses qualités humaines, son côté chaleureux, son esprit joyeux ? Atouts complémentaires, ho ! combien appréciés auprès de ses concitoyens et de ses homologues élus.

Son attache à la Commune, son expérience d'élu et sa mémoire n'en font que des avantages considérables pour sa remplaçante.

Le 3 novembre dernier, les 11 membres du Conseil Municipal étaient donc installés dans leur fonction pour élire le nouveau Maire et les 3 adjoints.

PROCLAMATION ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Madame MIRANDE est proclamée Maire. Elle remercie chaleureusement Monsieur MOHSEN pour la confiance qu'il a à son égard. Ces deux années passées à ses côtés lui ont permis d'apprendre, d'écouter, d'observer et de comprendre les tâches et obligations d'un Maire. Ses précieux conseils et son relais du « savoir-faire » vont lui être très utiles pour l'avenir. Sa volonté est de tout mettre en œuvre pour être digne de la confiance accordée par M. Mohsen et les membres du Conseil Municipal.

Monsieur MOHSEN remercie Madame MIRANDE et lui renouvelle toute sa confiance. Il sait qu'il peut compter sur elle de manière très efficace.

Maire et Présidente du CCAS

Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, Bâtiments, Voirie-circulation-sécurité, Finances, Scolaires-périscolaire, social-CCAS, Evénementiel, Journal-communication, Espaces verts-Environnement, Cimetière, Personnel, Gestion entretien, Médiathèque.

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes
Conseillère Communautaire Titulaire,
Commissions Economie, Economie Sociale et Solidaire, Economie circulaire, Energie, Habitat, Pompes Funèbres

Il n'y a plus d'obligation de désigner des membres permanents des 19 commissions de la CDA. Désormais n'importe quel Conseiller Municipal peut se rendre à la réunion.
Toutefois pour un meilleur suivi des dossiers, les Conseillers Municipaux de Préguillac ont décidé de nommer des « membres titulaires » pour chaque commission.
Il n'y a pas de « membre suppléant » de désigner, lorsque les « titulaires » ne sont pas disponibles, c'est un Conseiller Municipal ayant une affinité pour le sujet de la commission qui s'y rend.

Déléguée au sein des Syndicats
Titulaire au Pays de Saintonge Romane
Suppléante au Syndicat des Fléaux Atmosphériques

1er Adjoint
Monsieur NEGRIER Régis,
<u>Délégations du Maire</u> : Finances, Voirie, Environnement, Cimetière, Réseaux
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, Batiments, Personnel,

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes
Conseiller Communautaire Suppléant,
Commissions Eaux, Milieux naturels, Déchets, Agriculture,

Délégué au sein des Syndicats
Titulaire au Syndicat de la Voirie
Titulaire Syndicat Basse Seugne

2ème Adjoint :
Monsieur AUBRY Yves-Marie,
<u>Délégations du Maire</u> : Urbanisme
Membre des Commissions Communales :
Batiments, Finances, Journal-communication, Personnel,
Chargé de la télésurveillance communale

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Urbanisme,

Délégué au sein des Syndicats
Correspondant défense

3ème Adjointe :
Madame LANTERNAT Bernadette
<u>Délégations du Maire</u> : Affaires sociales, Associations-évènementiel, Journal-communication, des affaires associatives et évènementielles, personnel d'entretien et médiathèque.
Membre des Commissions Communales :
Batiments, Scolaires, Personnel,

Déléguée au sein des Syndicats
Suppléante au Pays de Saintonge Romane
et dans Groupe Action Locale
Suppléante à SOLURIS
Mission Locale

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Tourisme

Conseiller Municipal Délégué :
Monsieur BODY Philippe
<u>Délégations du Maire</u> : Chargé des bâtiments et du personnel communal technique
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, Voirie-circulation-sécurité, évènementiel, journal-communication, environnement, réseaux,

Conseiller Municipal :
Monsieur ABIER François
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, voirie, bâtiments, affaires sociales, environnement, réseaux, personnel technique,
Chargé de la télésurveillance communale

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Nouvelles technologies de l'information et de la communication, Randonnée flow-vélo

Délégué au sein des Syndicats
Titulaire SDEER

Conseiller Municipal :
Monsieur BARANGER Philippe
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, scolaire, évènementiel, environnement,
Chargé de la télésurveillance communale

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Education - petite enfance

Conseillère Municipale :
Madame FILLIATREAU Céline
Membre des Commissions Communales :
Voirie, scolaire, évènementiel, communication, cimetière,

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Activité aménagement du territoire et urbanisme,

Déléguée au sein des Syndicats
Suppléante à SOLURIS
Titulaire au Syndicat des Fléaux Atmosphériques

Conseiller Municipal
Monsieur MOHSEN Raymond
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, finances, affaires sociales

Délégué au sein des Syndicats
Titulaire à SOLURIS

Conseillère Municipale :
Madame PELLETIER Céline
Membre des Commissions Communales :
Scolaire, affaires sociales, évènementiel, communication, personnels entretien et technique, médiathèque,

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Solidarité-santé, CISPD-Politique de la Ville, insertion

Conseillère Municipale :
Madame RAYNAL Florence
Membre des Commissions Communales :
Urbanisme, bâtiments, voirie, communication, cimetière.

Membre des Commissions de La Communauté d'Agglomération de Saintes :
Mobilité-transport, travaux bâtiments communautaires

Echo municipal

Les travaux municipaux

En cette fin d'année 2022, **l'équipe des ouvriers municipaux** est revenue à son effectif de base, soit 2 personnes : Hervé Faucon et Cédric Bourdin ; Aude Joulin ayant donné sa démission fin octobre. Les travaux réguliers périodiques et saisonniers se poursuivent, complétés par des « interventions » plus ponctuelles et ciblées. Cet article met l'accent sur quelques travaux marquants des six derniers mois.

Début juin, **la vis d'alimentation en bois de la chaufferie principale a été changée** par la société SB THERMIQUE avec le soutien des agents municipaux. La saison de chauffe cet hiver nous permettra de la tester.

Les **boiseries extérieures de la mairie** ont subi une cure de jouvence au mois d'août. Les portes et volets arborent désormais une teinte taupe, grise, selon le « nuancier » de chacun et l'humeur du visiteur.

Echo municipal

Le **soutien technique du complexe scolaire** (école + cantine + ALSH) reste une préoccupation permanente de l'équipe. Les interventions sont régulières en matière d'entretien, de réparation ou de remise à niveau d'équipements. Cet été, **le système de ventilation de l'école** a été réparé et remis en place. Des **films filtrants** ont été placés sur les vitres orientées au sud de manière à se protéger de la chaleur lors des pics de température en été. Enfin, un grand nettoyage des abords en préparation de la rentrée scolaire a été réalisé comme tous les ans à la même période.

Les abords du **Clône Flanquet** ont fait l'objet d'une attention toute particulière en septembre. Certaines parties des berges de l'étang ont dû être remblayées et des gardes corps ont été installés aux endroits les plus abruptes.

Echo municipal

Les pêcheurs saintongeais ainsi que les promeneurs apprécieront la qualité du travail réalisé. Ces aménagements contribuent en effet à la sécurité de tous les usagers, occasionnels ou réguliers, de ces lieux paisibles.

Echo municipal

L'abri en bois du Clône Flanquet vient d'être équipé de deux **rampes** permettant l'accès des **personnes à mobilité réduite**.

La **chaîne de la cloche de l'église** a été changée au mois de septembre. Il a fallu chercher un modèle équivalent et c'est finalement un équipement de moto qui s'est avéré le mieux adapté. Le clocher de Sainte Eulalie vibre de nouveau.

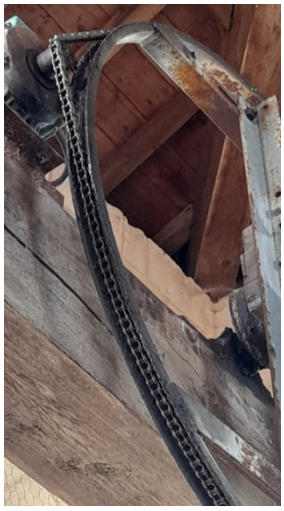

Deux nouveaux équipements sont venus rajeunir le parc des matériels de la commune. Une tondeuse autoportée ISEKI bleue a remplacé l'ancienne SHIBAURA rouge. Une nouvelle benne avec une capacité d'emport supérieure (volume) succède à la remorque SIMONEAU dont le plateau était hors d'usage.

YMA

Echo municipal

Décorations de Noël & économie d'énergie.

Il n'a échappé à personne que la situation internationale actuelle impacte directement le coût de la vie. Le prix de l'énergie augmente au point que le gouvernement incite les entreprises ainsi que les citoyens à l'économiser au maximum.

Les médias rendent compte régulièrement des solutions développées par les communes pour traiter au mieux cette question. Il s'agit de trouver des solutions qui permettent à la fois de préserver les intérêts de la collectivité, le confort des populations et le maintien des traditions. Les activités festives sont importantes pour le moral et le bien-être de tous. Alors comment faire ?

Préguillac n'échappe pas à la règle. La question de l'installation des décorations de Noël a été débattue au sein du conseil municipal.

Devait-on ou non installer des décorations de Noël dans les rues de la commune et sur ses bâtiments publics principaux cette année ? Fallait-il sacrifier totalement, partiellement, pas du tout cette ambiance si particulière caractéristique des fêtes de fin d'année sur l'autel de la sobriété énergétique ?

Les débats ont été animés, les avis partagés. Finalement, une solution médiane a été choisie : seuls les luminaires couplés aux candélabres seront installés des 8 et 9 décembre au 4 et 5 janvier 2023. Ainsi, la totalité de la commune sera couverte pour la période de Noël et jour de l'an, tout en réduisant la facture énergétique par rapport aux années précédentes.

Les économies d'énergie à Préguillac ont d'ailleurs déjà commencé bien avant la crise internationale actuelle. Les têtes de candélabres ont en effet été changées en mars pour recevoir des équipements à LED moins consommateurs en électricité. Dans le même temps, la durée de l'éclairage public a été réduite pour s'arrêter à 22h30. C'est tout le sens du « décret tertiaire » inclus dans la Loi de Transition Énergétique publiée le 18 août 2015 au Journal Officiel. Il fixe un objectif de réduction de 40% de consommation d'énergie des bâtiments publics à usage tertiaire de plus de 1000 m2 à l'horizon 2031, et de 60% d'ici 2050.

Préguillac est engagé dans ce processus. Le cap est donné. Le capitaine doit maintenant naviguer par tous les temps en modulant les paramètres de navigation pour atteindre l'objectif tout en ménageant son esquif. Voilà le défi.

LES NUITS DES EGLISES

Cette année, la paroisse Notre Dame de Recouvrance de Pons et la paroisse Jean Baptiste Souzy de Gemozac organisaient la Nuit des Eglises 2022, ensemble. Plus de 90 personnes y ont participé en tant que marcheurs et non-marcheurs le vendredi 1er juillet à partir de 16h30.

Cette Nuit des Eglises du 1er juillet 2022 consistait à une marche de presque 9 kms depuis l'Eglise Saint Léger à l'Eglise Sainte Eulalie de Préguillac en passant par l'Eglise de Berneuil, toutes les 3 de style roman. La marche s'est terminée par une veillée spirituelle

Le 1er rendez-vous a eu lieu à Saint-Léger devant l'église où Monsieur Defoulounoux, le maire y a accueilli les participants pour présenter sa commune. Ensuite Maurice Rousseau a présenté l'église. Ses connaissances patrimoniales et spirituelles ont une nouvelle fois passionné l'auditoire nombreux.

Après avoir emprunté le chemin de Compostelle et admiré la campagne aux couleurs estivales, une halte eut lieu à Berneuil, sur la place du village, pour des rafraichissements et des dégustations de madeleines offertes par la Maison Colibri. Endroit idéal pour admirer le majestueux clocher de Berneuil et visiter l'église dont l'histoire fut commentée par les élus.

La Municipalité de Préguillac a répondu avec enthousiasme à la demande du Prêtre de la paroisse pour recevoir les pèlerins à l'issue de leur périple. Ils ont découvert l'église de Préguillac présentée avec passion par Marie Belle, une paroissienne. Avant cela, Monsieur Mohsen, maire, a souligné tous les atouts de sa commune. Les marcheurs étaient contents de trouver des chaises à leur disposition devant l'église ainsi que l'apéritif offert par la Mairie.

Puis, le partage du pique-nique s'est passé dans la bonne humeur et certains suggéraient déjà un parcours pour 2023. « on ne change pas une équipe qui gagne ! »

La veillée a commencé par une procession avec lumignon pour être accueillie par Alexia Pécherat (habitante de Préguillac) qui chantait « How beautiful are the feet of them » tiré du Messie de F Haendel.

Des lectures ont suivi, notamment un beau texte de Charles Péguy lu par le Père Bernard, et refrains repris par l'assistance. La marche n'aurait jamais été une réussite sans la contribution, voire le talent, de nombreux bénévoles et paroissiens.

Les élus remercient les bénévoles qui se sont occupés de l'organisation de cette rencontre au sein de notre village.

LE REPAS DES VOISINS

Le « Repas des Voisins » a lieu après la commémoration du 11 novembre.

La Municipalité offre le vin d'honneur agrémenté par des amuse-bouches généralement confectionnés « maison ». Des parts individuelles ont été servies pour respecter les gestes barrière.

Libre ensuite à chacun d'apporter son repas et… de le partager avec les participants, si bon lui semble. A qui fera goûter son meilleur pâté, son dernier cru ou le bon dessert fait maison !

31 personnes étaient présentes.

Cette journée du 11 novembre organisée dans le but de passer un agréablement moment, n'a pas failli à la règle !

L'ARBRE DE NOEL

Cette année, le Père-Noël, les Conseillers Municipaux et les Membres du CCAS ont offert une place de cinéma aux enfants de la Commune âgés de 3 à 11 ans.

Cette nouvelle formule semble plus adéquate à l'attente des enfants et de leur famille, souvent peu disponibles pour répondre au rendez-vous de l'Arbre de Noël de la Commune qui a lieu le premier dimanche de décembre.

Les élus souhaitent ainsi que la magie de Noël soit toutefois perpétuée.

Le Repas des Aînés

C'est toujours un plaisir pour les participants de se retrouver pour cette journée conviviale et riche en émotions. C'est l'occasion de prendre son temps, de discuter avec son voisin, ses amis car bien trop souvent les aléas de la vie et les obligations de chacun nous éloignent de ces plaisirs simples et chaleureux qui en font la richesse de notre existence.

Journée dédiée aux Aînés de la Commune âgés de 60 ans et plus, elle est aussi réservée à leurs famille et amis, s'ils souhaitent les inviter.

Philippe GAULT, traiteur à Saintes, a su enchanter le palais des convives pendant que certains s'adonnaient à leur loisir préféré sous la playlist bienveillante du D.J. Maxidanse.

Comme les années passées, la soirée s'est terminée par une assiette de potage et quelques accompagnements pour les convives les plus téméraires.

Le repas du soir est un moment attendu et amical.

Plus de cérémonial ni de places attitrées, les participants s'assoient par affinité, la bonne humeur s'installe puis l'emporte.

Chacun y va de son petit coup de main : service, vaisselle, rangement etc…tout cela s'opère avec plaisir et gratitude !

Il arrive aussi, parfois, que certains refassent le monde.

A partir de 2023, afin d'harmoniser le calendrier des festivités en tenant compte des actions de chacun : Commune et Associations ; le Repas des Aînés aura lieu le 5 mars.

Médiathèque de Préguillac

NOUVEAUTES

Policiers : **Identités croisées** *de Harlan Coben* ; **L'archipel des oubliés** *de Nicolas Beuglet* ; **Omerta** *de R.J Ellory* ; **Angélique** *de Guillaume Musso …*

Romans : **Blanc** *de Sylvain Tesson* ; **Le livre des soeurs** *d'Amélie Nothomb* ; **L'homme peuplé** *de Franck Bouysse* ; **Le spleen du pop-corn qui voulait exploser de joie** *de Raphaëlle Giordano* ; **Les gens de Bilbao** *de Maria Larrea* ; **Le choix** *de Viola Ardone* ; **Nous irons mieux demain** *de Tatiana de Rosnay* ; **Les vertueux** *de Yasmina Khadra* ; **La cité des nuages et des oiseaux** *de Anthony Doerr…*

Les Prix 2022:

Maison de la presse :
Les ailes collées *de Sophie De Baere*
Grand prix du roman de l'Académie Française :
Le mage du Kremlin *de Guiliano Dampoli*
Goncourt : ***Vivre vite*** *de Brigitte Giraud*
Prix Nobel : toute l'œuvre d'Annie Ernaux

J'ai 20 ans !

A cette occasion, la médiathèque était en fête tout le mois d'octobre en commençant par la ***soirée anniversaire***, une trentaine de personnes était présentes, divers discours, chant, champagne et petits fours ont rythmé ce moment de convivialité. ***Une exposition « Autour du conte »*** avec affiches et livres. A***teliers marque-pages*** pour enfants et adultes, ravis d'être repartis avec leurs créations. ***Des contes*** Kamishibaï, Monsieur Machin, Sorcières et marionnettes ont fait le bonheur des enfants.

La médiathèque est ouverte à tous, l'adhésion est de 1€ pour un an renouvelable, gratuite pour les enfants de -16 ans.

Vous pouvez emprunter pour 3 semaines :

1 DVD, 1 CD et 3 LIVRES

Alors n'attendez plus pour nous rendre visite

NOS HORAIRES

Mardi: 15h15 / 17h

Mercredi: 14h30 / 18h30

Vendredi : 16h15 / 18h30

Vacances

Toussaint -Hiver -Printemps

Mercredi : 14h30 / 18h30

Vendredi : 16h15 / 18h30

Vacances d'été

Mercredi - Vendredi :

10h / 12h

Fermé

Vacances de Noël et août

3, rue du Calvaire - 05.46.97.58.58
mediatheque.preguillac@wanadoo.fr
Facebook /Messenger :
Médiathèque Préguillac

RESUMES DES CONSEILS MUNICIPAUX –JUIN A NOVEMBRE 2022

ACHAT EQUIPEMENT – TONDEUSE AUTOPORTEE

La tondeuse autoportée Shibaura, est hors service. Il convient de remplacer ce matériel.
Trois sociétés ont été démarchées pour des offres de matériel similaire. Ce sont les fournisseurs les plus proches de Préguillac. Critère à prendre en compte pour l'entretien et les réparations du matériel.

Sté CHEVALERIAS à SAINTES
- Modèle TORO PLH 800
24 000 € HT – 28 800 TTC

Sté TARDY à ST JEAN D'ANGELY
- Modèle KUBOTA F251 4RM
21 314 € HT – 25 573 TTC

Sté ESPACE MOTOCULTURE à GEMOZAC
- Modèle ISEKI SF225 HD137VR (2022)
23 920 € HT – 28 704 € TTC
- Modèle ISEKI SF224 HD137VR (2018)
14 020 € HT – 16 824 € TTC
Même matériel que 2022, en stock à la vente, le nombre de chevaux est moindre (24 au lieu de 25) et quelques options diffèrent.

Les Conseillers analysent cette offre.
Les Conseillers conviennent que le modèle ISEKI SF 224 est tout à fait correct. Ils donnent leur accord et chargent le Maire de passer commande pour ce modèle au tarif de 14 020 € H.T. (16 824 € TTC).

Le Maire ajoute que la Sté Espace Motoculture reprend la Shibuara au prix de 1 000 €.

CANTINE – NEZ DE CLOISONS

Le Maire rappelle l'inspection des locaux par les services vétérinaires et leur remarque concernant la corrosion installée sur le bas des radiateurs et le bas des nez de cloisons.
Les bas des radiateurs ont été restaurés par les agents communaux.

Pour le bas des nez de cloison, 2 sociétés ; Sun Réfrigération et Chassériau ont été contactées.
La Sté Sun Réfrigération est sous-traitante de la Sté Chassériau.
Un seul devis a donc été établi au prix de 1 445.50 € HT. Il le présente :
- dépose U (se dit aussi nez de cloison) laqué blanc,
- fourniture U inox,
- fourniture et pose crédance inox 304 L,
- reprise aux joints silicone.

11 Pour commander les travaux

RPI BERNEUIL PREGUILLAC

Le directeur du RPI, Jean-Luc MARCHAIS prend sa retraite. Karine NUTTIN, directrice de l'école de Préguillac prendra sa succession en septembre, à Berneuil.
Madame SOUAN Cécile prendra la suite de Karine à Préguillac.

JEUX INTER HAMEAUX

Le Maire informe qu'il a autorisé le déroulement des jeux de hameaux organisés par le Comité des Fêtes sur l'aire de sport et de loisirs.
Concernant le tir d'un feu d'artifice, il est également autorisé, sous réserve de la parution d'un arrêté Préfectoral les interdisant pour cause de sècheresse.
En prévention, la tonne d'eau de la commune sera mise à la disposition du Comité des Fêtes sur le terrain.

CONVENTION PARTENARIAT ET FINANCEMENT ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE SAINTES ET LA COMMUNE DE PREGUILLAC - ANNEES 2021-2022-2023-
(interventions effectuées en 2020-2021-2022)

Les personnes âgées et handicapées de la commune de Préguillac peuvent bénéficier de l'intervention d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie à domicile du CCAS de Saintes, autorisé par le Président du Département de la Charente-Maritime, qui soutient le dit service par Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM).

Un tarif unique, financé par les prestations réalisées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les services ménagers est appliqué. L'évolution des tarifs est limitée à + 4.00% / an.

Les recettes des bénéficiaires et des financeurs ne permettent pas d'équilibrer le budget du service prestataire d'aide à domicile.
Une facture est établie, l'année suivante, auprès des communes au prorata des heures réellement effectuées afin de répartir les charges liées à l'activité.
La participation financière de la commune de Préguillac est donc la différence entre le coût horaire du service fixé annuellement et les recettes perçues par le CCAS.

En conséquence, le Maire ajoute qu'il a été décidé d'établir une convention de partenariat et de financement entre le CCAS de Saintes et la Commune de Préguillac, afin de définir les modalités de calcul de la participation de la commune de Préguillac sur les 3 années respectives 2021, 2022, 2023. (facturation relative à l'activité des années 2020-2021-2022)

Il donne lecture du projet de la convention.

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux :
- Approuvent la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Préguillac,
- Autorisent le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents. **11 Pour**

SUBVENTIONS COMMUNALES- ACCA DE PREGUILLAC

Le Maire présente le bilan financier de l'année 2021 de l'Association de Chasse de PREGUILLAC - ACCA.
Il rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé pour que la subvention puisse être accordée et versée.
Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.
Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :
- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.
Ils notent que le bilan 2021, fait apparaître un excédent de 256.26.

Le Maire ajoute que l'ACCA tient à poursuivre le projet de mise en sécurité du domaine chassable « Grands gibiers » ce qui implique l'installation de « miradors ».
Les conseillers prennent acte de ce bilan et du projet et octroient 305 € - **11 Pour**

DECRET TERTIAIRE

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités de déclarer leurs consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT. Date butoir le 30/09/2022.
Pour rappel tous les bâtiments situés sur des parcelles contigües et dont la superficie totale est supérieure à 1000 m² sont concernés par le décret tertiaire.
L'entité principale est le Complexe Scolaire, le CLSH et la Médiathèque.

Après l'étude des relevés établis de 2015 à 2020, par Madame MIRANDE, les membres de la commission ont défini que l'année 2018 serait l'année de référence.
Il reste encore à définir le mode de calcul de répartition des charges. (soit au volume, à la surface, au nombre de bâtiments, aux jours ouvrés etc… ?)

Ces relevés devront montrer une diminution progressive des consommations d'énergies en 2030, 2040 et 2050. Si ce n'est pas le cas, la ou les raisons devront en être justifiées.
Pour le moment, depuis 2018, on constate des diminutions de consommations.

Pour des relevés plus fiables, le Maire rappelle que des compteurs d'énergies HS ont été remplacés. D'autre ont été installés.
Il précise également que la cantine est devenue cuisine centrale, il y a donc davantage de repas élaborés sur notre site que d'élèves présents.
Cette année 137 repas sont préparés pour 45 servis sur place. Cette surproduction de repas engendre des augmentations de consommations énergétiques, cela devra être pris en compte sur les déclarations.

Parallèlement, une entente devra être trouvée avec la CDA pour prendre en compte ces charges énergétiques supportées par notre commune alors qu'elles concernent des communes environnantes.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Alerte anti intrusion et alerte incendie :

Madame MIRANDE informe de la visite des services de sécurité le 30 août pour faire le point sur le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Pour l'alerte anti intrusion, ils préconisent de revoir le dispositif en installant des boitiers d'alarme ou en fournissant une corne de brume pour chacune des classes.

Pour l'alerte incendie, le point de repli des élèves devrait être de préférence sur la place de la chaufferie et non dans la cour de l'école. Ce lieu devrait être matérialisé par un panneau vert.

Après délibération, les Conseillers Municipaux optent pour l'achat de 2 cornes de brume et proposent de contacter les pompiers pour les guider dans le choix du lieu de repli des élèves en cas d'incendie.

Pour information un exercice d'alerte intrusion est fixé au 13 octobre à 10h00.

Bassin sud

La carte scolaire évolue au sein de la CDA et les schémas définis des RPI pour les années à venir pour organiser et anticiper les futures fermetures de classes.

En 2021/2022 : 45 élèves en moins sur le bassin sud,
En 2022/2023 : environ 42 élèves en moins sur le bassin sud,
En 2023/2024 : environ 30 élèves en moins sur le bassin sud,
Ces constats entraineront forcément des fermetures de classes.

5000 élèves sur le territoire de la CDA en 2014,
3500 élèves sur le territoire de la CDA en 2025. La CDA espère une stabilisation des effectifs.

Pour la fermeture d'une classe, il faut que la moyenne d'élèves après fermeture ne dépasse pas 24.
Pour l'ouverture la moyenne des élèves doit être de 28.

L'idée de la CDA est de restructurer le bassin en modifiant et créant des RPI.
Sachant que l'éducation nationale pour les nouveaux regroupements ne veut que des RPI à 2 écoles.
Pour la constitution des nouveaux RPI cela implique la fermeture des classes des communes qui rejoignent 2 communes déjà en RPI.

Le RPI de Berneuil-Preguillac comprend 7 classes.
En 2022 : 132 élèves – si passage à 6 classes : 22 élèves / classe
En 2023 : 137 élèves – si passage à 6 classes : 23 élèves / classe
En 2024 : 125 élèves - si passage à 6 classes : 24 élèves / classe
Notre RPI est donc largement concerné par une fermeture de classe même si notre cantine est une cuisine centrale.

Tous les RPI et écoles du secteur sont à peu près dans la même situation.
La CDA a décliné des scénarios, il faut maintenant que les communes s'entendent pour se regrouper.

La commune de Colombiers pose problème car elle est éloignée des communes qui l'encerclent et le ramassage scolaire n'est pas réellement possible, que ce soit avec un regroupement avec Berneuil-Préguillac-La Jard ou avec St Leger-Rouffiac.
D'un point de vue géographique, la situation de Colombiers est compliquée.

Les élus de La Jard, Colombiers, Berneuil et Préguillac ont prévu de se rencontrer pour étudier les perspectives. En sachant que la Jard et Berneuil n'envisagent pas un regroupement à court terme, les élus sont pour le moment dans l'idée d'une fusion des deux communes. L'avenir de leurs écoles sera étudié plus tard.

Dans cette optique, Préguillac doit s'attendre à une fermeture de classe dans les années à venir.
Pour survivre, il faudra se rattacher surement à Thenac, mais cela entraînera forcément la fermeture de Préguillac pour rejoindre Thenac-Chermignac. D'où l'intérêt de trouver une entente avec Berneuil, Colombiers, La Jard.
Pour le moment, la structure de notre cantine pourrait sauver notre école si l'idée des 6 gros centres de cantine est conservée.

VOIRIE – TABLEAU DE CLASSEMENT

La commission de voiries a repris la liste des chemins communaux et les remarques du Syndicat de la Voiries sur les aménagements et les estimations des réfections à prévoir à moyens et longs termes (1, 3 ou 5 ans).
A ce propos, les membres de la commission ont convenu que les travaux du Chemin du Pèlerin devaient être programmés sans attendre la réalisation du futur lotissement.

Sur le BP 2023, il faudra prévoir la réfection
- du Chemin du Pèlerin et du talus situé près de l'intersection de la rue Jean Giono,
- du Carrefour du Chemin de Perpine, du Chemin des Chèvres,
- du Chemin de la Fontaine,

Il faut également prévoir, sur le tableau de classement de voiries, la reprise de la voirie du lotissement « Le Mégalithe »

L'étude et le constat étant fait par la commission, il faut à présent prendre contact avec Monsieur Chalopin du Syndicat de la voirie pour finaliser la révision du tableau de classement des voiries.

Il est à noter que les travaux de PATA (Point à Temps Automatique) réalisés tous les ans maintiennent en bon état la voirie communale. Les travaux de réfection des voies et chemins communaux sont ainsi à moindre coûts.

REPAS DES AINES LE 23/10/2022

- 69 convives inscrits à table,
- 11 repas livrés,
- 26 repas le soir.

Potage et viande froide cuisinés par la cantine scolaire.

Jusque-là, ce repas avait lieu autour du 11 novembre, mais cette date ne semblait pas adéquate, le 11 novembre étant une date de commémoration nationale.
A compter de 2023, le repas aura lieu en mars. La date est fixée au 5 pour l'année prochaine.
Depuis l'an dernier, le Maire rappelle également le repas des voisins organisé après les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.
Ces dates étant nationales et l'occasion de commémorations, aussi les élus tenaient à profiter de ces regroupements pour que les citoyens se retrouvent, à l'issue des cérémonies, entre voisins et amis pour un moment convivial.
A cette occasion la Municipalité offre le vin d'honneur à tous les présents et chacun amène son panier.

C'est aussi une occasion de rencontres régulières sur notre commune, entre les personnes, en veillant à ce qu'il y ait un moment convivial environ tous les 2 mois hormis les mois d'été étant consacrés aux vacances estivales de chacun.

En résumé :
- janvier : vœux du Maire et des élus
- février ou mars : repas des Aînés
- 8 mai : commémoration et repas des voisins
- juin : festival ou manifestations diverses
- 11 novembre : commémoration et repas des voisins
- décembre : arbre de Noël

VOIRIE – CHEMIN DES ARNOUX

Plusieurs modifications ont été apportées au devis initial, notamment concernant l'implantation des puisards, le nombre étant réduit à 1 puisard sur le devis final.
Le montant relatif au constat d'huissier de 710 € HT est obligatoire. Cet acte consiste à relever les emplacements des clôtures, trottoirs etc… et qui pourraient être sujets de sinistres pendant les travaux et de litiges à la réception de ces derniers.

Le détail des points du devis :
- création d'un chemin piétons,
- aménagement des trottoirs qui seront faits de la même manière que ceux réalisés sur le Chemin du Moulin de sorte à uniformiser le secteur,
- des bordures de trottoirs différentes pour l'accès aux habitations,
- mise à niveau et reprise de la chaussée,
- revêtement bi-couche prégravillonné,
- façonnage du talus,
- réalisation d'un puisard et pose de grilles, au niveau de l'intersection. Cela permettra que le trop plein d'eau puisse s'écouler à travers la grille jusqu'à la mare de la Rouzerie.
- évolution tarifaire

Montant total : 35 667.12 € HT – 42 800.54 € TTC

Les travaux du réseau des eaux pluviales urbaines sont comptabilisés à part :
Montant total : 12 633.48 € HT – 15 160.18 € TTC.

La CDA ayant la compétence des travaux concernant la partie Eau Pluviale, une prise en charge est possible.
Le montant de l'aide est calculé sur la somme totale des travaux d'eaux pluviales, 2 options de prise en charge :

- montant HT si < ou = à 15 000 € à 100 %
- montant HT si > ou = à 15 000 € à 50 %

La prise en charge des travaux du réseau pluvial serait donc totale.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur ces travaux de voirie. Elle précise qu'il serait opportun de prendre rapidement la décision afin de ne pas tomber sous le coût de l'inflation pour 2023, estimée à 13 %.

Certains Conseillers Municipaux ne trouvent pas l'intérêt de travaux de voirie si sophistiqués. Bien que le projet soit global et cohérent, il s'agit d'un chemin rural emprunté par les riverains aussi les Conseillers s'attendaient à des travaux beaucoup plus simples et moins couteux. Ils auraient été toutefois suffisants pour améliorer le secteur de ce chemin et notamment l'intersection.
Tous s'accordent toutefois pour dire que le puisard est effectivement indispensable.

Madame le Maire ajoute que des demandes de subventions peuvent être faites auprès du Conseil Départemental, l'aménagement étant fait pour sécuriser la circulation.
Une subvention auprès de l'Etat peut éventuellement être étudiée.

Monsieur Aubry stipule qu'il est prudent de ne pas compter sur des subventions, souvent aléatoires.
Effectivement, les dossiers DETR dépendent de l'Etat et les subventions liées à ces demandes se font de plus en plus rares.

Après débat, les Conseillers Municipaux passent au vote pour l'aménagement du Chemin des Arnoux :
8 Pour – 0 Abstention – 3 Contre

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - AMENAGEMENT DE CARREFOURS ET PETITS AMENAGEMENTS DE SECURITE - CHEMIN DES ARNOUX

Madame le Maire rappelle les travaux projetés sur le « Chemin des Arnoux »

Elle présente le devis des travaux établi par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 35 667.12 €
- Montant TTC : 42 800.54 €

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – **Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décident de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – **aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.**
- Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. **11 Pour**

AENAGEMENT DU CHEMIN LES ARNOUX - Demande de dotation DETR

Madame le Maire rappelle les travaux projetés sur le « Chemin des Arnoux »

Elle présente le devis des travaux établi par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 35 667.12 €
- Montant TTC : 42 800.54 €

Elle ajoute que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), il est possible de faire appel à l'Etat pour le versement d'une dotation concernant l'aménagement de voirie pour améliorer la sécurité routière.
Compte-tenu du plan de financement, Madame le Maire propose de solliciter une aide de 30 % sur le montant HT des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait se résumer ainsi :
- DETR 30 % : 10 700.00 € HT
- Conseil Départemental 40 % 14 266.85 € HT
- Part commune : 17 833.69 €

Coût total 100 % 42 800.54 € TTC

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux :
- Décident de solliciter une subvention de 30 % du montant HT des travaux auprès de l'ETAT dans le cadre de la DETR
- Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La dépense sera prévue au BP 2023 compte 2151.

CURAGE DES FOSSES DE LA POITEVINIERE

Les travaux sont prévus à partir du 15 novembre.
- curage des fossés,
- remplacement des pierres de ponts par la pose de buses fournies par les propriétaires des parcelles.

REFECTION DU RESEAU DE L'ADDUCTION D'EAU – RUE JEAN GIONO ET RUE DE PERJUS

Les matériaux seront entreposés à la Fontaine pour les travaux de la « rue Jean Giono » et sur la parcelle face au Cimetière pour les travaux « rue de Perjus ».
Les engins + les mobil-homes roulants pour la pause des ouvriers, seront stationnés chez Régis Négrier afin d'éviter tout vandalisme et vol de carburant.
Les travaux débuteront le 9 ou 16 janvier 2023 (6 semaines de travaux pour la rue Jean Giono – pendant les vacances de février pour les travaux rue de Perjus).

LE CHEQUE ENERGIE

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement attribue un chèque énergie complémentaire à la fin de cette année 2022, pour les foyers se chauffant au fioul.

Vous n'avez aucune démarche à faire. L'administration fiscale se charge de fixer la liste des personnes remplissant les conditions d'attribution.

Ensuite, c'est l'Agence de Service des Paiements (ASP) qui adressera le chèque aux bénéficiaires

RESUMES DES CONSEIL COMMUNAUTAIRES – JUIN A NOVEMBRE 2022

Les subventions accordées par la C. D. A.
Les associations et les commerçants peuvent prétendre à des subventions pour le développement de leurs activités notamment lorsque les projets sont enclins à développer la création d'emplois.
Les dossiers suivants ont été étudiés et subventionnés :
- Rénovation et aménagement de locaux « Optique Simonet »
- Association « Pidou » (activités accueil et centre de loisirs)
- Associations « Frimousse », « Les aventuriers de Chaniers »

Epaves découvertes dans la Charente
En 2008, 2 épaves de l'époque antique ont été découvertes dans la Charente sur les communes de Saintes et de Fontcouverte. Depuis 2015, elles font l'objet de recherches archéologiques. L'une d'elle est très dégradée, mais l'autre est en bon état de conservation et peut être restaurée.

Le Département est porteur du projet. La CDA fait partie des nombreux mécènes.
Les épaves vont être dégagées progressivement, rénovées et exposées. Le coût des travaux sera très important et de nombreux partenaires devront y être associés à commencer par les services publics. Un centre de conservation est à prévoir.

Installation de panneaux photovoltaïques
Le Conseil Communautaire doit délibérer pour prendre la compétence des travaux d'aménagement de panneaux solaires sur les communes du territoire.
La compétence portera sur les parcelles de 2 hectares maximum.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES
LIÉE À LA COMPÉTENCE MOBILITÉ - NOUVELLE COMPETENCE OPTIONNELLE
- Vu la délibération n°CC_2022_76 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2022 relative à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération de Saintes,
- Vu la délibération n°CC_2022_118 du Conseil Communautaire de la CDA de Saintes, en date du 7 juin 2022, portant sur la modification statutaire de l'agglomération de Saintes liée à la compétence mobilité,
- Considérant le schéma directeur cyclable, validé en Conseil communautaire du 5 avril 2022, qui définit les aménagements cyclables,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivante :

II - COMPETENCES OPTIONNELLES
1°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie
2°) Action sociale d'intérêt communautaire
3°) Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

EST REMPLACE PAR :

II - COMPETENCES OPTIONNELLES
1°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie
2°) Action sociale d'intérêt communautaire
3°) Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
4°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES
LIÉE À LA COMPÉTENCE ÉNERGIE - NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE
Vu la délibération n°CC_2020_218 du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2020 qui précise la mise en œuvre du développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CDA de Saintes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivante :

III - COMPETENCES FACULTATIVES
Un article 6 – III – 9°) « Promotion des énergies renouvelables sur le territoire : participation à des sociétés de projets dont l'objet est le développement de centrales photovoltaïques au sol » est ajouté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les deux modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes susvisées. **11 Pour**

Conférence des Maires
14/09/2022 à l'Abbaye de Fontdouce.
Monsieur Christophe CASSOU conférencier présent, directeur de recherche au CNRS, géophysicien et auteur du 6ème rapport climatique du GIEC « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » a présenté le dernier rapport établi en février 2022. Le GIEC permet d'alerter à l'échelon mondial la situation actuelle de la planète.

Le dérèglement climatique et le réchauffement auxquels il faut faire face sont dus à l'influence humaine (utilisation d'énergies fossiles et déforestation). Le maintien et le développement de la végétation sont indispensables pour préserver la planète et lutter contre les effets néfastes du CO^2.

Pour Monsieur CASSOU, d'ici 2030, 2 solutions :
- faire un inventaire des pratiques et se poser les bonnes questions pour les améliorer, les ralentir, les éviter, les abandonner, les réduire, les transformer, les remplacer.
Madame Mirande ajoute que ces questions sont importantes pour les particuliers mais également pour les Conseillers Municipaux en tant qu'élus et décideurs de projets.
- la sobriété dont la définition est : ensemble des politiques, des mesures et pratiques quotidiennes qui évitent les demandes d'énergies, de matières premières, de terre et d'eau tout en assurant le bien-être de tous.
Avant de parler de restrictions, il faut apprendre à vivre autrement.

Le Ferrocampus
Les formations ont lieu au Lycée Palissy. les cours dispensés vont du CAP au BTS.
Il est prévu, dans quelques années de développer également une école d'ingénieurs.

De 2022 à 2025, création d'un Techno-campus. Cette innovation et expérimentation porterait sur 3 éléments :
- le matériel roulant,
- les infrastructures,
- le digital data.

A terme, 885 apprenants sont prévus pour 2030. Pour cela, des logements, des hébergements complémentaires seront nécessaires sur le territoire de Saintes et ses environs. La CDA devra y pourvoir.

PLUI
Les élus et techniciens de la CDA chargés du PLUI rencontrent les élus pour avoir une vision d'ensemble de chaque commune et étudier le questionnaire complété par les élus communaux.
Une demi-journée est consacrée à chaque commune de la CDA pour connaître l'existant et les attentes de chacun afin d'élaborer le schéma directeur du PLUI.

Le cabinet Urbanova à Lyon (constitué de 2 urbanistes) est chargé du projet d'étude en collaboration avec les techniciens de la CDA. Un autre cabinet va s'occuper de tout le côté paysager et VRD du PLUI. Un cabinet d'avocats étudiera tous les actes et vérifiera si d'un point de vue juridique les documents administratifs sont règlementaires.
Un travail de collaboration est prévu avec la Chambre d'agriculture sur toutes les questions agricoles.

Un séminaire destiné aux Conseillers Municipaux qui ne font pas partie de la commission et du Comité de pilotage sera organisé pour expliquer les lignes directrices et les travaux projetés. Des réunions par bassins sont également prévues.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est prévu fin 2024. Pour le PLUI la date butoir est toujours prévue fin 2026.

Commission Economie Sociale et Solidaire :
L'économie Sociale et Solidaire répond aux enjeux actuels et à l'intérêt général. Elle soutient la création d'emplois durables. Elle est composée d'un ensemble de structures (coopératives, banques solidaires, mutuelles etc…) que l'on retrouve dans tous les secteurs liés à l'économie. Le principe étant qu'il y ait un intérêt général ou collectif dans la création des secteurs économiques.
14% d'emplois sont créés sur le territoire local par le biais de cette démarche solidaire (10% à l'échelon national.
La Chambre Régionale de la Nouvelle Aquitaine développe l'économie sociale et solidaire, elle y consacre 6 000 000 €. Pour 2022, elle accompagne 60 projets.

La CDA lance chaque année un appel à projet ESS.

Quelques initiatives :
« Roule Ma Frite » située sur l'Ile d'Oléron : collecte en porte à porte pour le recyclage d'huile de friture en biocarburant ou nettoyant industriel.

« Sté Héliscoop » : accompagne les entrepreneurs seuls et qui ont des problèmes pour gérer l'administratif.

« l' ULSIE » Union Locale des Structures de l'Insertion à Emploi comprend entre autre :
- le SAS
- ST Fiacre
- SIE

« La Douka » origine de Mayotte : cantine associative valorisant la « cuisine du monde »

Pour les citoyens, il est possible de soutenir la création et le développement de projets de l'Economie Sociale et Solidaire.
Une plateforme participative a été mise en ligne sur le site de la CDA. 5 projets sont en cours auxquels il est possible d'adhérer.

Conseil Communautaire :
La CDA s'investit dans la transition écologique et souhaite le déploiement de l'hydrogène renouvelable.

CYCLAD ET EAU 17
Convention et charte rédigée sur les bonnes pratiques pour améliorer les actions et réduire le CO^2.

Le Fleuve Charente :
Valorisation du fleuve Charente et notamment la subvention d'aménagements

50 amendements et décisions ont été présentées lors du bureau communautaire.

Subvention sur projets
Généralement la subvention est égale à 10 ou 15 % du montant total du projet.

Taxe de séjour
En dehors du fait que le taux de la taxe de séjour ait augmenté, les contrôles des lieux touristiques et des fichiers ont également conduits à la mise à jour de la contribution des taxes pour certaines structures et hébergements.

Gestion des Pompes Funèbres et du Crématorium
Un déficit dû à une panne importante qui a duré 2 mois ainsi qu'une baisse des demandes de crémations compte-tenu de l'ouverture de crématoriums à Royan et Saint-Jean-d'Angély.

Régie des déchets
Constat d'une augmentation importante de déchets de gravats.
Le service du CYCLAD augmente de 2 € / tonne.

Fonds de concours
Un Fonds de concours est attribué aux communes pour leur projet de travaux divers moyennant certains critères.
Le montant total de la subvention est de 50 000 € / 5 ans

Convention et aménagement du réseau des eaux pluviales urbaines (transfert de compétences)
La CDA octroie des subventions pour la mise en place ou la réfection des réseaux de l'eau pluviale.
- 50 % sur la totalité des travaux
- ou prise en charge de la totalité des travaux s'ils sont inférieurs à 15 000 €.
L'aménagement du chemin des Arnoux pourrait être concerné par cette aide.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDA DE SAINTES LIEE A LA PRISE DE COMPETENCE FRANCE SERVICES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE
L'Etat a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services, qui doit répondre à 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec un regroupement en un même lieu, physique ou itinérant. Chaque France services donne accès aux neuf partenaires nationaux : ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste.
- Une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène.
Cette nouvelle ambition doit permettre d'ouvrir prioritairement des Espaces France Services dans les cantons ruraux et les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Dans ce contexte, la CDA de Saintes a déjà ouvert en octobre 2019 un Point Justice -Accès au Droit au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville Bellevue – Boiffiers. Depuis mi-juillet 2021, la CDA a acquis un local au sein du centre commercial de Bellevue.
Elle souhaiterait créer en 2023 un Espace France Services sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville Bellevue – Boiffiers ce qui nécessite préalablement une prise de compétence de la part de la CDA de Saintes.

C'est à ce titre que le Conseil Communautaire a proposé une modification des statuts de la CDA de Saintes le 5/10/2022.

Madame le Maire propose d'approuver la modification statutaire de la CDA pour une prise d'effet au 15 janvier 2023

III - COMPETENCES FACULTATIVES
Un article 6 – III – 10°) ***« Participation à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »*** **est ajouté.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications statutaires susvisées à :
8 Pour - 0 contre - 3 abstentions

AFFAIRES SCOLAIRES
Conseil école Berneuil / Preguillac :
Présence d'un professeur du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté). Il intervient sur autorisation des parents 1 fois / semaine pour travailler les maths et le français. Les élèves de CP et CE1 sont prioritaires.

Effectif en baisse :
Berneuil : 13 PS + 10 MS ; 20 GS – 22 CP – 15 CE1
Préguillac : 6 CE1 – 7 CE2 ; 23 CM1, 14 CM2

Activité physique obligatoire : 30 mn par jour
Mise en mouvement sur le temps de récréation et la pause méridienne.
Le projet est à rédiger pour l'année scolaire.

Exercice PPMS : Pour l'exercice en cas d'incendie, la sortie des élèves doit se faire sur le parking de la chaufferie et non dans la cour de l'école.
Des boitiers intrusions seront installés à la place de l'usage des cornes de brune

Piscine : Recommandation 8 séances à suivre obligatoirement (4 / semaine)

Absence des enfants : désormais un simple mail des parents à la CDA suffira pour signaler l'absence d'un enfant à la cantine et ALSH.

Température élevée dans les classes en période estivale : rappel des films occultants posés dans l'été, il faut attendre les prochaines chaleurs pour tester leur efficacité.
Rappel de l'idée du projet de végétaliser une partie de la cour devant la classe concernée pour apporter de la fraicheur.

Le 25/10/2022 : Comité Syndical de Saintonge Romane :
Présence de la Sous-préfète Mme Schaff et de la Présidente du Département Mme Marcilly.

- lancement de l'évaluation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- point sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) pas de modification de la loi.
- point sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'Egalité des Territoires) :
Engagement sur 3 points essentiels :
  - sobriété foncière (ZAN en 2050)
  - logistique (flux, axes de transport, gestion économie des sols etc…)
  - déchets (réduction, prévention des déchets abandonnés…)

A chaque projet d'envergure de construction, il y aura toujours un projet parallèle pour compenser.
- point sur les documents d'urbanisme et révision du PLH (Plan Local de l'Habitat) de la CDA
- réalisation du guide des producteurs fermiers 2023
- programme LEADER 2023-2027.
  - appel à candidature pour le Groupe d'Action Locale (GAL)
  - échange avec le GAL des Deux Sèvres.

Le 07/11/2022 : Commission du Patrimoine :
Directrice Mme Edwige Cajus-Pauvert. Monsieur Grellier, Maire de Fontcouverte et Vice-présent

- Nouveau siège de la CDA : réalisé en 2 ans, coût de l'opération 7 Millions d'€

- Aqueduc :
- site de Fontcouverte et Grand Font du Douhet, terminés
- site Vénérand : travaux en cours, retardés à cause de la maitrise d'œuvre.
Coût initial 3 Millions d'€ mais ce retard risque d'engendrer d'autres dépenses.

- Ancien siège de la CDA : loués 8 € / m²
- CFA pour 3 ans
- Asso UNICITE
- Mission Locale (moitié de la surface)

- Site école St Exupéry à l'étude pour :
- Centre social
- Mission locale + médiation
- conservatoire de musique
- théâtre de verdure etc…

- La crèche « La Passerelle » située à Bellevue :
- Mise aux normes des locaux en 2026, deux options :
- extension neuf : coût 1 815 000 €.
- refaire une partie des bâtiments : côut supérieur à 2 millions d'€
La CAF finance une partie des travaux, environ 357 000 €.

- les nouvelles mesures de la CDA
- 19 ° dans les salles et bureaux
- harmonisation de l'éclairage public dans toutes les zones
- pilote pour tous les services pour élaborer les mêmes contrats de maintenance (applicable au 01/2023)

Le 08/11/2022 : Commission de l'habitat :
- PLH (plan local de l'habitat)
- Nouveau PLH à élaborer en 2023, pour 6 ans.
- Transversalité avec le PLUi
- soutien au logement social, améliorer la mixité sociale.
En mars 2023, choix d'un cabinet d'étude pour accompagnement du projet,
Toutes les communes sont membres du comité de pilotage + un comité restreint en relation avec le PLUi.
- OPAH -RU (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat) et (Renouvellement Urbain)
- Bilan en cours
- Convention signée avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
- Réhabilitation de parcs, de logements anciens, redynamisation des centres bourgs…
- Mission de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat)
- aides sur les logements insalubres
- permanence au guichet unique

- Guichet unique à la CDA financé par la région depuis 2 ans, (600 personnes reçues)
- répond à toutes les personnes préparant un projet de rénovation.

Le Mot des Conseillers Départementaux

En cette fin d'année, le Département définit ses orientations budgétaires pour 2023. Comme l'a souligné notre Présidente, Sylvie MARCILLY, cette année sera marquée par la conjoncture internationale, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, les conséquences de la sécheresse … Malgré ce contexte, le Département de la Charente-Maritime, avec des finances bien gérées, souhaite poursuivre une politique d'investissements tout en faisant preuve de rigueur.

En 2023, notre programme d'actions va notamment comprendre :

- Le Plan Vélo du Quotidien,
- La signature des Contrats de Proximité avec les intercommunalités du Département afin de concrétiser ce partenariat qui a toujours existé. Cela va permettre aux intercommunalités de soutenir les communes dans leurs investissements.
- L'entretien des routes départementales,
- La prévention de l'enfance en danger,
- La poursuite du Plan Santé pour aider à l'installation des médecins sur nos territoires,
- Le Plan Jeunesse,
- La fin du déploiement de la fibre optique.

Dans notre canton de Thénac, des subventions ont été accordées aux communes pour les soutenir dans leurs actions. Dernièrement, ce sont par exemple, 25 000€ qui ont été accordés à la commune de Pérignac pour la construction d'une Maison de Santé. Le Département a également soutenu la création d'une aire de covoiturage de 10 emplacements à Tesson. Dans le cadre de sa politique énergétique, le Département a accordé une subvention de plus de 60 000 € à la commune de Courcoury pour l'installation d'un chauffage à géothermie desservant la Maison de la Seugne et des bâtiments communaux. Concernant les manifestations, le Département a soutenu la CDA de Saintes pour l'organisation de l'Escapade sur le Fleuve Charente, qui fut encore cette année une très belle manifestation.

Enfin, nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2023.

Sylvie MERCIER
Vice-Présidente du Département
Maire de Thénac
sylvie.mercier@charente-maritime.fr

Alexandre GRENOT
Vice-Président du Département
Maire des Gonds
alexandre.grenot@charente-maritime.fr

Solution
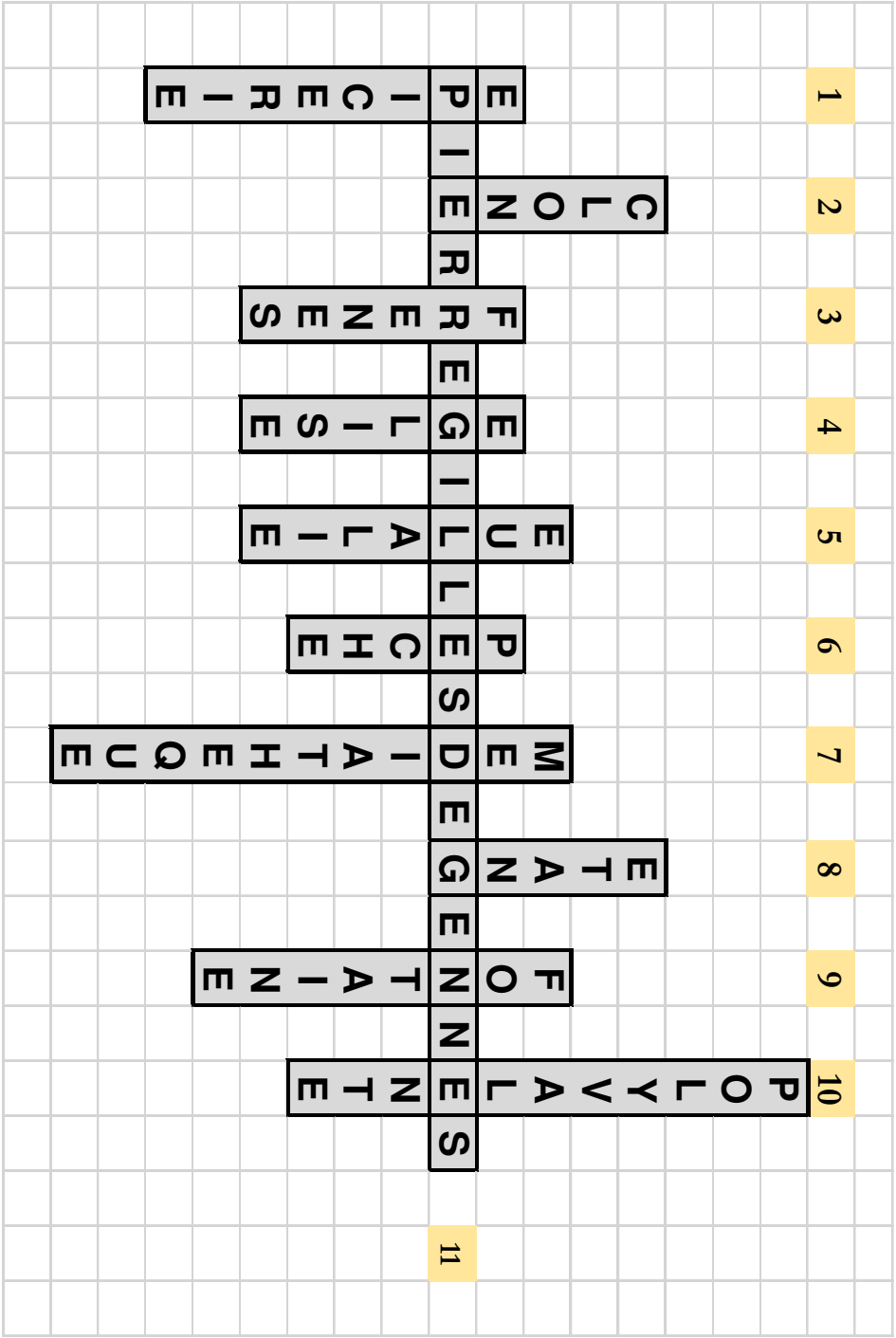
Clin d'Œil sur PREGUILLAC